



LE DEVOIR

ABANDON D'ENQUÊTES
PAR STATISTIQUE CANADA

Ottawa accusé « d'aveuglement volontaire »

« Plus on tient une position idéologique forte, plus on considère que les données objectives sur une réalité comptent moins que l'opinion que l'on se fait »

FABIEN DEGLISE

La mesure objective du présent est en cours d'effacement. Depuis avril 2006, Statistique Canada a mis un terme à la publication de dizaines d'analyses statistiques d'envergure dans des domaines aussi variés que les grossesses au pays, les avortements, le transport en commun, les déplacements des individus, la culture, les exportations par pays, la radiodiffusion, les télécommunications ou encore les produits chimiques industriels, a découvert *Le Devoir*.

Cette mise au rancart importante, qui s'accompagne également de la disparition programmée ou en cours de plusieurs enquêtes et sondages de l'organisme, est d'ailleurs qualifiée « d'aveuglement volontaire » sur la réalité canadienne par les défenseurs de la science qui entendent déjà, pour l'avenir, l'incapacité du gouvernement à prendre des décisions sur des « faits avérés », laissant ainsi libre court aux dérives idéologiques, selon eux.

« Lorsque l'on cesse une enquête ou une analyse statistique, on accepte de ne plus avoir d'informations sur le sujet touché, résume à l'autre bout du fil Pierre Noreau, président de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) et professeur au Centre de recherche en droit public de l'Université de Montréal. Ces décisions sont portées par le désintérêt affiché par beaucoup de députés conservateurs pour la mesure précise et scientifiquement fondée de la réalité canadienne. Plus on tient une position idéologique forte, plus on considère que les données objectives sur une réalité comptent moins que l'opinion que l'on se fait dessus. »

Selon une liste obtenue par *Le Devoir*, entre avril 2006 et aujourd'hui, Statistique Canada a cessé la publication d'une quarantaine d'analyses statistiques qui faisaient autorité jusqu'à maintenant.

VOIR PAGE A 10: STATISTIQUE



JON KOPALOFF AFP

JOSÉE BLANCHETTE

La virilité vraie

■ À lire en page B 10

WEEK-END

Variation sur le thème du chocolat

■ À lire en page B 1

INDEX

7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
Annonces.....	B 4	Monde.....	B 9																																																																																										
Avis publics..	B 6	Mots croisés..	A 4																																																																																										
Cinéma.....	B 3	Nature.....	B 8																																																																																										
Décès.....	B 4	Resto.....	B 7																																																																																										
Éditorial.....	A 8	Sudoku.....	B 8																																																																																										
Idées.....	A 9	Télévision.....	B 2																																																																																										
Météo.....	A 4	Week-end.....	B 1																																																																																										

FRANÇOIS GIRARD HONORÉ AU JAPON



ANNIK MH DE CARUFEL

Le metteur en scène québécois François Girard, et Miki Nakatani, star japonaise du cinéma, viennent de remporter les prix Yumiori de la meilleure production théâtrale de l'année au Japon, et de la meilleure interprétation féminine pour *Le fusil de chasse*, une pièce de Yasushi Inoué. Dirigée par Girard, la coproduction québéco-japonaise avait été présentée à guichets fermés à l'Usine C ainsi qu'au Japon à l'automne 2011 (notre photo). Page B 2

Entre la mémoire et le mal de vivre

C'est le premier long métrage de fiction entièrement autochtone produit au Québec. *Mesnak*, du cinéaste Yves Sioui Durand, porte le nom de la tortue mythique et terrestre qui surveille les destins chaotiques des hommes. Le film gagne nos salles vendredi prochain.

ODILE TREMBLAY

Il a une tête de sage tibétain, me parle très vite du rapport à la mère et à la Terre mère qui s'effrite partout. « Et pas seulement chez les autochtones, lance-t-il. Dans la société québécoise aussi et ailleurs. Mais en coupant nos racines, comment se forger un avenir? » Yves Sioui

Durand interroge les mythes, proteste contre le Plan Nord qui poussera les autochtones, sous la pression de l'argent, à emprunter le chemin de l'intégration. « On n'a pas su développer un humanisme différent, déplore-t-il, ni tenir le discours: nos destins sont liés. Celui des Premières Nations et celui des Québécois. »

Né dans la réserve huronne-wendate Wendake, près de Québec, mais dès l'âge de 13 ans, à la mort de sa mère envoyée à la ville, sa quête d'identité s'offre des résonances cosmiques et artistiques. L'avenir des premiers peuples l'inquiète à l'heure où leurs archétypes ancestraux sont bousculés. Il s'élève aussi contre la tyrannie de

VOIR PAGE A 10: MÉMOIRE



ANNIK MH DE CARUFEL LE DEVOIR

Le cinéaste de *Mesnak* Yves Sioui Durand est entouré des comédiens Victor Andres Trelles Turgeon, qui incarne un jeune Amérindien élevé en ville, et Kathia Rock, qui joue sa mère biologique.

Le gaz de schiste aussi polluant que le charbon

Deux organismes américains publient les résultats de la première étude réalisée à partir de mesures empiriques

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les émissions de gaz de schiste sont deux fois plus importantes que ce que rapporte cette industrie au point d'équivaloir celles du charbon, le pire combustible fossile pour le climat planétaire, révèle une étude conjointe de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis et de l'Université de Boulder au Colorado.

L'étude en question, qui sera incessamment publiée dans la revue *Journal of Geophysical Research*, faisait aussi hier l'objet d'un rapport dans la prestigieuse revue *Nature*.

C'est la première étude dont les résultats ne proviennent pas d'analyses théoriques ou de modélisation, mais de mesures empiriques au sol à partir d'équipements mobiles et dans des « tours » d'analyse des gaz présents dans l'air.

Les auteurs de cette étude concluent: « notre analyse suggère que les émissions des gaz mesurés sont généralement sous-évaluées dans les inventaires courants »

« Notre analyse suggère que les émissions des gaz mesurés sont généralement sous-évaluées dans les inventaires courants et qu'en raison de ces évaluations, il s'agit d'un rapport de deux fois ». En clair, les émissions mesurées sont deux fois supérieures à celles des études mises de l'avant par les industriels et certains organismes gouvernementaux.

Sauf une. Il s'agit de celle du professeur Robert Howart, un chercheur de l'Université Cornell

VOIR PAGE A 10: GAZ

Le MAC invité à refaire ses devoirs

« Il faut être réaliste », dit la ministre de la Culture

ISABELLE PARÉ

« Est-ce qu'on doit démolir un musée construit il y a à peine 20 ans? Je ne pense pas que la population soit prête à accepter cela », a tranché hier la ministre de la Culture, Christine St-Pierre, qui juge que le Musée d'art contemporain de Montréal (MACM) devra redoubler d'efforts pour dénicher les 88 millions espérés pour agrandir ses installations au centre-ville de Montréal.

Jointe au caucus du Parti libéral du Québec à Victoriaville, la ministre de la Culture, qui n'avait pas commenté le projet d'agrandissement du MACM depuis son dévoilement en décembre, s'est montrée plus que sceptique quant au montage financier et à la solution architecturale proposée par l'établissement muséal.

« Quand on m'a parlé des coûts, j'ai exprimé mon inquiétude. Il faut regarder les choses de façon réaliste. Si on compare leur budget [celui du MACM] avec l'agrandissement qui s'est fait au Musée des beaux-arts de Montréal [MBAM], ça n'a coûté que 33 millions », a insisté la ministre.

La part versée par le Trésor québécois pour le nouveau pavillon d'art canadien, terminé à l'automne dernier au coût de 33 millions, n'a en effet pas dépassé 19,4 millions. Or, le projet d'expansion du MACM, déposé en décembre 2011 au ministère de la Culture, prévoit que 78 des 88 millions du projet seraient assumés à parts égales par le gouvernement du Québec (44 %) et le gouvernement fédéral (44 %), alors que 10 millions proviendraient de fonds privés.

VOIR PAGE A 10: MAC



Christine Saint-Pierre

ACTUALITÉS

Inondations en Montérégie Des sinistrés veulent poursuivre Québec et Ottawa

BRIAN MYLES

Un sinistré de la Montérégie monte aux barricades pour forcer Québec et Ottawa à indemniser les victimes du plus récent débordement de la rivière Richelieu. Une cause de 200 millions de dollars.

Denis Dupuis, un citoyen de Saint-Jean-sur-Richelieu, a présenté hier une demande de recours collectif au nom des quelque 3000 foyers qui ont dû être évacués, le printemps dernier, lorsque la rivière Richelieu est sortie de son lit. La cause pourrait toucher de 6000 à 7000 personnes et générer une facture astronomique de 200 millions, selon les estimations préliminaires d'Alain Arsenault, l'avocat instigateur de ce recours avec Gilles Gareau.

M. Dupuis a subi des dommages évalués à 135 000 \$ sur sa propriété. L'eau a monté dans son sous-sol sur une hauteur de 30 cm. Il a dû être évacué pendant huit mois avant de retrouver sa maison, en décembre dernier. Il n'a reçu que 30 000 \$ dans le cadre du programme d'aide du gouvernement du Québec, dont l'enveloppe totale était de 40 millions.

Sa maison n'était pas située en zone inondable et il n'avait jamais connu de problèmes jusqu'aux inondations historiques d'avril dernier. Le lac Champlain a gonflé de 31 mètres au-dessus du niveau de la mer, les plus fortes crues depuis le début du XX^e siècle.

Barrage et dragage

Selon la requête en autorisation du recours collectif, les sinistrés auraient pu être évités si Québec et Ottawa avaient pris leurs responsabilités. Dès 1937,

le gouvernement du Canada entreprenait des démarches pour construire un barrage à l'île Fryers, afin de contrôler les crues. Le fond de la rivière devait également faire l'objet d'un dragage. L'urgence d'agir a cependant cédé le pas à l'inaction, si bien que seul le barrage a été aménagé, en 1939.

En 1976, le projet de dragage a été relancé, de même qu'un projet de construction d'un déversoir à crête fixe, cette fois avec la participation du gouvernement du Québec. Encore une fois, le statu quo a triomphé.

M^{re} Arsenault et Gareau reprochent aux deux ordres de gouvernement d'avoir manqué à leurs devoirs. L'inaction prolongée, sur une période de 80 ans, engage leur responsabilité civile, estiment-ils.

«Dès 1937, le gouvernement du Canada a fait une étude et il a reconnu le problème des inondations. À partir du moment où il a affecté des fonds pour réaliser les travaux, et qu'il ne les a pas faits, on peut l'actionner», estime M^{re} Arsenault. La même logique s'applique à Québec.

M^{re} Arsenault reconnaît toutefois que la partie n'est pas gagnée d'avance. «Il y a des précédents dans la jurisprudence. On est bien positionnés, et on est confiants de réussir, mais il pourrait y avoir de longs délais», dit-il.

La demande d'autorisation d'un recours collectif est une première étape. Il reviendra à un juge de décider s'il y a lieu d'autoriser ou non la poursuite. Après quoi, les requérants devront présenter leur dossier devant un deuxième juge et le convaincre du bien-fondé de la cause par prépondérance de la preuve.

Le Devoir

CPE: Québec juge les demandes exagérées

«On s'apprête à déclencher une grève où des familles du Québec vont être touchées pour sept, huit semaines de vacances», affirme la ministre James

Les négociations entre la ministre de la Famille et les travailleuses en garderie se sont transformées en véritable foire d'empoigne, hier, alors que les deux parties s'accusaient ouvertement de mauvaise foi. La tension est montée d'un cran à la veille d'une grève d'une journée des 8500 travailleuses en garderie affiliées à la CSN.

Haussant le ton, Yolande James a avancé que les travailleuses en garderie réclamaient de sept à huit semaines de vacances payées par année, ce qui est nettement exagéré, selon elle.

«C'est complètement faux», a rétorqué le vice-président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS), Jeff Begley. Seuls deux centres de la petite enfance (CPE) sur les 360 actuellement en négociation prévoient la possibilité d'atteindre sept semaines de vacances dans leur convention collective, a de son côté soutenu le porte-parole de la CSN, François L'Écuyer.

Il a ajouté que la CSN deman-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La ministre Yolande James juge démesuré le recours à une journée de grève aujourd'hui.

de plutôt quatre, cinq et six semaines de vacances payées pour les employés qui ont respectivement cumulé 5, 10 et 15 années de service. Il s'agirait toutefois d'un plancher à partir duquel le syndicat local de chaque CPE pourrait négocier.

En point de presse, en marge d'un caucus des députés libéraux tenu à Victoriaville, la mi-

garde, mais il y a une limite à la capacité de payer des contribuables», a dit Mme James, sur un ton excédé.

De plus, elle juge le moyen de pression utilisé démesuré. «Je trouve cela déraisonnable de dire que demain [aujourd'hui] on s'apprête à déclencher une grève où des familles du Québec vont être touchées pour sept, huit semaines de vacances», a-t-elle dit.

Selon elle, la position du gouvernement consiste à s'aligner sur les offres offertes aux employés du secteur public, soit un maximum de cinq semaines de vacances et une augmentation salariale de 6 % sur cinq ans. La CSN réclame de son côté 11,25 % sur trois ans.

À moins d'un revirement de dernière heure, ce sont donc quelque 8500 travailleuses qui ne seront pas au travail aujourd'hui, et la CSN estime que plus de 20 000 familles devront trouver une autre solution pour faire garder leurs enfants.

D'après La Presse canadienne

Rapport de l'OCDE

Pour en finir avec le décrochage scolaire

LISA-MARIE GERVAIS

Fixer des objectifs chiffrés en matière d'échec scolaire et de décrochage, investir dans les services dont ont vraiment besoin les élèves dès la petite enfance et donner plus d'autonomie aux écoles afin de mieux cibler les besoins des élèves. Voilà quelques-unes de dix recommandations des experts de l'Organisation de la coopération et du développement économiques (OCDE) pour contrer le décrochage scolaire.

Publié hier, le rapport intitu-

lé *En finir avec l'échec scolaire – Dix mesures pour une éducation équitable* ne réinvente pas la roue, mais il a le mérite de proposer des pistes de solution qui pourront être mises en œuvre même avec des budgets limités. Ultimement, croient les experts qui signent le rapport, ces mesures «concourraient à une société plus juste et éviteraient les importants coûts sociaux des adultes marginalisés peu qualifiés».

Ainsi, le rapport recommande d'éviter le redoublement, affirmant sans ambages que

c'est «coûteux et inefficace». En Belgique, aux Pays-Bas, au Portugal et en Espagne, les coûts des redoublements représentent près de 10 % des dépenses annuelles au primaire et au secondaire et ne donneraient des résultats qu'à court terme.

On suggère aussi aux gouvernements d'éviter de subventionner le privé. Au cours des 25 dernières années, plus des deux tiers des pays de l'OCDE «ont accru le choix des parents», particulièrement en créant des écoles privées subventionnées.

Des mesures incitatives financières pourraient encourager les meilleures écoles à prendre les élèves en difficulté, indiquent dans le rapport.

En outre, les experts croient que le décrochage scolaire pourrait être évité si on visait à mieux intégrer les immigrants et les minorités. Ils recommandent que soient renforcés les liens entre l'école et la famille pour aider les parents des milieux défavorisés à aider leurs enfants à apprendre.

Le Devoir

QUÉBEC

Des livres libérés... dans le trafic

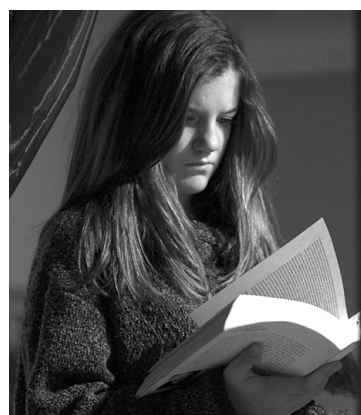
ISABELLE PORTER

Québec — Ne soyez pas surpris si, bientôt, un inconnu s'approche de vous dans le bus pour vous offrir un livre. Un mouvement de partage de bouquins est sur le point de faire son apparition dans le réseau de transport en commun de Québec.

Baptisé «Livres collectifs dans le trafic», ce projet inusité est l'initiative du groupe de pression Accès transports viables (ATV) qui milite pour l'amélioration du service de transport en commun, notamment.

Le lancement du projet doit avoir lieu le 21 février prochain à un arrêt d'autobus du centre-ville (celui de la rue Belvédère) en présence du président du Réseau de transport de la capitale (RTC), Raymond Dion.

La formule est simple et bon



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

enfant. «La personne entre dans l'autobus et cible quelqu'un qu'elle ne connaît pas. Elle va vers lui pour lui donner un livre et l'autre repart avec», résume Françoise Bellemare, chargée de projet chez ATV.

Le but n'est pas tant de favoriser la lecture que d'amener

les gens à socialiser. «C'est vraiment pour favoriser la rencontre entre les personnes de l'autobus», poursuit-elle.

Les gens pourront reconnaître les livres du projet à un autocollant spécial. Pour le reste, le système devrait rouler tout seul. «On va distribuer plusieurs livres au début pour lancer le mouvement puis après, on va alimenter le cercle littéraire régulièrement. Mais après, c'est à l'initiative des citoyens que ça va continuer.»

Toutefois, il ne sera pas possible de laisser des livres dans l'autobus. Cela pose apparemment des problèmes de sécurité au RTC.

Un deuxième projet

Il s'agit de la seconde initiative du genre à faire son apparition en peu de temps à Québec. L'autisme dernier, trois étudiantes

de l'Université Laval avaient lancé le projet «Libérez les livres» qui, lui aussi, vise à faire circuler des bouquins gratuitement un peu partout dans la ville.

Toutefois, ce dernier projet vise davantage la lecture que la rencontre entre inconnus. L'objectif est de déposer des bouquins dans des endroits où ils font normalement défaut comme des gares, des salles d'attente ou encore des cafés. Là aussi, les livres sont reconnaissables à des autocollants spéciaux.

Des représentantes de «Libérez les livres» doivent être présentes au lancement de «Livres collectifs dans le trafic». Les deux groupes ont décidé de faire équipe pour permettre aux livres de circuler librement d'un réseau à l'autre.

Le Devoir

TORONTO

Un revers pour le maire Ford

Le premier ministre de l'Ontario, Dalton McGuinty, n'a pas l'intention de voler au secours du maire de Toronto, Rob Ford, qui a subi mercredi un cuisant revers lorsque le conseil municipal a rejeté son projet de prolongement du métro.

Le premier ministre a fait savoir hier qu'il respectera la décision du conseil municipal. «J'avais averti M. Ford que, si le conseil municipal en décidait autrement, je serais obligé de prendre cette volonté en considération», a expliqué M. McGuinty hier.

Or, mercredi soir, une majorité d'élus se sont prononcés, à 25 voix contre 18, en faveur du projet d'expansion du tramway. Au terme de la séance, le maire Ford a qualifié de «non pertinente» la tenue d'un vote sur le sujet puisque la réalisation du plan de transport de 8,4 milliards est financée par le gouvernement provincial, a-t-il rappelé. Il a dit avoir bon espoir que le premier ministre appuie-

ra son projet qui préconise le prolongement du métro. Mais selon toute vraisemblance, le premier ministre n'exaucera pas son vœu.

Rappelons qu'au lendemain de son élection, en octobre 2010, le maire Ford avait mis au rancart le projet d'expansion du réseau de tramway de son prédécesseur, David Miller, en alléguant que les Torontois préféreraient le métro au réseau de surface.

Le maire n'en continue pas moins sa quête visant à réduire son tour de taille. Lors de la pesée hebdomadaire lundi, le maire Ford a fait osciller l'aiguille de la balance à 310 livres, soit 20 livres de moins qu'au moment du lancement du défi minceur il y a trois semaines. Son frère, le conseiller municipal Doug Ford, qui pesait 275 livres, a pour sa part enregistré un poids de 259 livres.

Le Devoir

Congédié?
Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.
Vieux Montréal 514.845.5545

Sophie DOWNS
Membre O.P.Q. et R.C.P.O.S.S.
Psychologue clinicienne
ADULTES · COUPLES
25 ANS D'EXPÉRIENCE
514-861-0630
VIEUX-MONTRÉAL

LOTO QUÉBEC Résultats des tirages du : 2012-02-08

649	07 22 23 26 40 48	39 compt.	49	12 25 27 36 38 39	07 compt.
-----	----------------------	--------------	----	----------------------	--------------

Prochain gros lot (approx.):
16 000 000 \$

Extra 7275268

Banco en boni
Du 2 au 10 février, lots 50 % plus gros*.
Aujourd'hui, la mise 10 est bonifiée.
*Pour une sélection gagnante correspondant à la mise en bonté du jour.
En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.



Revivez les grands moments de l'histoire culturelle du Québec

50 ANS DE CULTURE

Chanson • Arts visuels • Musique • Théâtre • Et plus

Dès le 13 février : lundi 21 h

POUR TOUT SAVOIR : WWW.CANALSAVOIR.TV

UNE PRODUCTION DE :

Bibliothèque
et Archives
nationales
Québec
UQAM

canal
SAVOIR

PARTENAIRE MÉDIA : LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Le Farouest



CHRISTIAN RIOUX

J' utilise volontairement le très beau mot forgé par l'écrivain Jacques Ferron, car le monde dont je souhaite vous parler a tout d'un univers exotique et fantastique. Une sorte de pays étrange et sans lois où la liberté de chacun semble devenue le critère absolu de toute activité humaine. Il m'est arrivé récemment d'y rencontrer une amie. Celle-ci était tout heureuse de m'annoncer la parution de son dernier livre. Une grosse brique de 300 pages à la mise en page soignée et fort bien illustrée. Un travail de plus de trois ans, cent fois remis sur le métier. Un bel ouvrage d'artisan pour lequel elle touchera peut-être quelques maigres dollars dans un an ou plus. Et encore.

Quelle ne fut pas sa surprise de découvrir que, trois semaines après sa parution, son livre était offert en téléchargement gratuit sur Internet. Il suffisait de taper le titre dans un moteur de recherche pour que n'importe quel internaute puisse le lire, en copier de larges extraits ou l'imprimer. L'auteure a évidemment averti son éditeur qui lui a avoué son impuissance. Il n'y avait, semble-t-il, rien à faire, sinon envoyer une lettre de protestation dans une officine lointaine probablement située dans un pays étranger.

Celui qui aurait volé le même livre dans une librairie ou une bibliothèque en le cachant sous son manteau se serait fait attraper par les détecteurs. Il aurait peut-être même été amené au poste ou poursuivi devant les tribunaux. Au moins, aurait-il dû s'expliquer devant un employé en regardant honteusement ses souliers. Les millions qui font la même chose sur Internet le font impunément sans éprouver la moindre honte. Mieux, ils semblent convaincus de leur bon droit. Les téléchargements illégaux ne menacent pas l'industrie et pourraient même aider les ventes de certains artistes, clament-ils. Soit, autorisons donc les vols de bons tant que ceux-ci ne menacent pas l'industrie de la confiserie! A une autre époque, j'imaginais que c'est avec de tels arguments qu'on a justifié la conquête de l'Ouest américain.



Malgré ses qualités, dont je n'aurais pas l'idée de me passer, la Toile est en effet devenue le Farouest de notre temps. Je ne vois pas de plus bel exemple moderne du mythe américain de la «frontière» formulé par l'historien américain Frederick Jackson Turner. Au XIX^e siècle, l'Ouest représentait un Eldorado économique comparable à celui d'Internet aujourd'hui. Or, comme la Toile que nous connaissons, celui-ci fut longtemps un État de non-droit où la première brute venue pouvait faire fortune en violant toutes les lois.

Kim Schmitz, le fondateur de Megaupload arrêté le mois dernier près d'Auckland en Nouvelle-Zélande, n'est-il pas le Billy the Kid de notre époque? Au XIX^e siècle aussi, il arrivait à la cavalerie américaine d'intervenir. Un peu comme l'a fait l'unité d'intervention tactique venue arrêter celui que l'on surnomme Kim Dot-com dans son luxueux manoir, au milieu de ses Mercedes et de ses pépés en bikini. Mais, comme aujourd'hui aussi, la plupart du temps, la cavalerie laissait faire.

Car le Farouest avait lui aussi ses prophètes qui promettaient le paradis sur Terre. Les mormons ne virent-ils pas dans la colonisation l'occasion de fonder un monde nouveau? En plein désert, ils créèrent Salt Lake City avec une ingéniosité et une énergie exceptionnelles. Ce qui n'a pas empêché ce nouveau paradis terrestre appelé Utah d'être un État théocratique où l'on pratiquait la polygamie. Julian Assange et ses dévôts de la transparence ne nous annoncent-ils pas eux aussi qu'ils vont créer des «plages sur des montagnes»? De même que tous ces prophètes de la «démocratisation du savoir» qui oublient que le GPS est en train de fabriquer des analogues de la géographie, comme l'avait brillamment démontré le chroniqueur du *New York Times* David Brooks.

Aujourd'hui, comme au Farouest, l'honnête citoyen qui s'aventure sur Internet peut être dépouillé, insulté et harcelé impunément sans que personne ait à y redire. Par exemple, il n'y a pas si longtemps, celui qui recevait une lettre anonyme appelait aussitôt la police. Sur Internet, la lettre anonyme est devenue la règle. Combien d'insultes et de menaces sous la signature de gens qui se cachent derrière des pseudonymes? Comme pour le téléchargement illégal, l'internaute n'a que des droits et pas de devoir.

Avec sa «culture de la gratuité», la révolution Internet opère un étonnant renversement de l'échelle des valeurs. Tout devrait y être gratuit alors même que, partout ailleurs, il n'y a pratiquement plus rien de gratuit, pas même les services de l'État. C'est qu'il y a des choses pour lesquelles le citoyen érigé en démiurge de la consommation ne veut plus payer. Il veut bien payer pour la machine, mais pas pour le fruit de l'esprit de l'homme. Il paiera pour un iPod, mais pas pour la chanson qu'on y entend. Il s'achètera un nouveau modèle d'ordinateur et de téléphone tous les deux ans, mais ne paiera pas pour une encyclopédie de qualité ou un grand film.

Dans l'Ouest américain, les colons et les grandes pétrolières eux non plus ne voulaient pas payer pour les terres des autochtones. Je vous le dis, le Farouest...

crioux@ledevoir.com

Caucus présessionnel du Parti libéral du Québec

Les élections attendront

Avant de se lancer en campagne, le gouvernement Charest entend faire adopter ses projets de loi sur les mines et sur la Société du Plan Nord

ROBERT DUTRISAC

Victoriaville — Si la classe politique à Québec est en mode électoral, c'est le fait du Parti québécois qui veut rallier ses troupes, a soutenu hier Jean Charest. Or son gouvernement entend faire adopter rapidement deux projets de loi dont le Parti libéral a besoin avant de se lancer en campagne: le projet de loi sur les mines et celui sur la Société du Plan Nord, et ce, malgré l'obstruction systématique de l'opposition péquiste.

«Il faut prendre ça avec un peu de recul», a fait valoir Jean Charest avant de se joindre à la réunion pré-sessionnelle du caucus libéral, en parlant des rumeurs d'élections. «Je comprends que Mme Marois fait beaucoup la promotion d'une élection générale. Il faut comprendre aussi que c'est une façon pour elle de fouetter les troupes, de rallier les dissidents de son parti.»

En ce qui concerne la Coalition avenir Québec, le chef libéral a plutôt cité une raison qui le pousserait à déclencher des élections au printemps. «Dans le cas de M. Legault, lui, c'est urgent de monter son parti.»

Rappelant qu'il reste encore deux ans au mandat de son gouvernement — en fait 22 mois —, Jean Charest est revenu sur son sujet de prédilection. «Moi, je continue de travailler en économie. Et c'est le mandat qu'on a reçu. Et c'est notre priorité. Tout ce que nous faisons est fait pour renforcer l'économie et créer de l'emploi au Québec.»

La ministre de la Culture et des Communications, Christine St-Pierre, s'est montrée plus candide. Elle a reconnu que son parti était «en mode électoral» et qu'«on va discuter des élections» au caucus. «On est dans la quatrième année de notre mandat, c'est normal de parler de cette question-là», a souligné la ministre.

Bonne humeur

La bonne humeur régnait au sein du caucus libéral alors que des «sondages internes», selon l'information que Michel Hébert du *Journal de Québec* a fait circuler, placeraient les trois partis à égalité — 30 % pour le PLQ, 29 % pour le PQ et 28 % pour la CAQ.

De son côté, le ministre des Finances, Raymond Bachand, n'a pas la tête aux élections. «Pour l'instant, je travaille 70 heures par semaine à compléter le budget», a-t-il dit. Le ministre a indiqué qu'il présentera son budget dans la semaine du 20 mars ou encore la semaine suivante. Sans dire s'il se présentera aux prochaines élections — les rumeurs lui prêtent d'autres ambitions —, Raymond Bachand a indiqué qu'il avait réuni 125 bénévoles jeudi dernier dans sa circonscription d'Outremont.

L'équilibre budgétaire sera atteint tel que prévu en 2013-2014; cette échéance ne sera pas avancée. «Ça va être un budget de continuité», a fait valoir le ministre.

En après-midi, le ministre délégué aux Res-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Pour Jean Charest, la priorité de son gouvernement continue d'être l'économie.

Les étudiants s'invitent

Un autre dossier qui est toujours en suspens est celui de la hausse des droits de scolarité, qui risque de hanter le gouvernement au cours des prochains mois, avec possibilité de grève générale. Hier, plus d'une centaine d'étudiants s'étaient rendus à Victoriaville pour contester ces hausses jugées excessives. La ministre de l'Éducation, Line Beauchamp, a réaffirmé qu'il n'était pas question de reculer. «On a pris une décision responsable», a-t-elle dit. A court terme, le gouvernement espère aussi éviter la grogne des parents, alors que les négociations avec les éducatrices en garderie s'enveniment.

La Presse canadienne

sources naturelles et à la Faune, Serge Simard, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Clément Gignac, et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Laurent Lessard, sont venus en chœur dénoncer l'opposition péquiste pour l'obstruction qu'elle fait au projet de loi 14 sur les mines. «Il n'y a plus rien qui enjaille le fait qu'on puisse adopter ce projet de loi», s'est plaint Serge Simard en soulignant que celui-ci avait été étudié pendant près de 250 heures en commission parlementaire. «C'est le temps que le PQ arrête de faire de l'obstruction systématique.»

Clément Gignac a noté qu'après les 35 heures de travaux de la semaine dernière, aucun article de plus n'avait pu être adopté. Comme c'est la même commission parlementaire qui procède à

l'étude du projet de loi sur la Société du Plan Nord, celui-ci est également bloqué. «On bouche le pipeline», a-t-il déclaré.

Les ministres n'ont pas voulu se prononcer sur la possibilité de procéder à l'adoption par bâillon du projet de loi sur les mines dès le début de la session. Mais leur appel lancé à l'opposition ressemblait à un ultimatum. «On choisit la commission pour aller plus loin, ils [les péquistes] choisissent l'obstruction systématique. Le jeu du PQ est clair», a résumé Laurent Lessard. «A la fin, ça veut dire que le PQ [force] le gouvernement à prendre les autres outils disponibles», a-t-il ajouté en faisant allusion au bâillon.

Le Devoir

Enquête Davidson: Dutil et le DPCP refusent de rassurer les journalistes

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — «On comprend qu'il y a des journalistes qui peuvent être impliqués», a admis Jean-Pascal Boucher, le porte-parole du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), hier au *Devoir*. M. Boucher commentait les nombreuses critiques formulées par les partis d'opposition et la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) à l'égard de l'enquête de la Sûreté du Québec sur l'affaire Ian Davidson, annoncée par le ministre de la Sécurité publique mercredi. M. Davidson est ce policier à la retraite du SPVM qui se serait enlevé la vie récemment à Laval alors qu'il était soupçonné d'avoir tenté de vendre au crime organisé des listes d'informateurs de police.

Par une mesure exceptionnelle prévue dans la loi, c'est le DPCP par intérim, Alain Perreault, qui a réclamé au ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, d'ordonner une enquête sur les «allégations de divulgation d'informations confidentielles» dans l'affaire Davidson. Il s'agissait de la deuxième demande seulement de la part du DPCP depuis que l'arrivée en poste de M. Dutil, le 11 août 2010; l'autre étant l'incident «Chara contre Pacioretto», des Bruins et du Canadien. M. Dutil avait aussi ordonné de son plein chef à l'UPAC de se pen-

cher sur les cas d'écoute électronique à Montréal.

«République de bananes»

Dans l'affaire Davidson, M. Dutil s'est présenté comme la «courroie de transmission du DPCP» et a accepté de confier un mandat à la SQ. Ce faisant, il s'est attiré hier les foudres de la critique péquiste Bertrand St-Arnaud, qui y a vu une pratique de «république de bananes où on traque les informateurs des journalistes, où on intimide les gens qui parlent aux journalistes». M. St-Arnaud a réclamé une enquête indépendante effectuée par un juge à la retraite sur l'ensemble de l'affaire. Le ministre

Plutôt qu'une enquête de la SQ, le Parti québécois réclame une enquête indépendante effectuée par un juge à la retraite sur l'ensemble de l'affaire

a refusé cette option hier à Victoriaville en marge d'un caucus libéral, expliquant que le SPVM «a tous les moyens et fait son travail correctement dans le suivi de ce dossier». Questionné sur la protection des sources journalistiques, M. Dutil s'est montré évasif, se bornant à un «la loi va s'appliquer comme elle s'applique dans toutes les enquêtes». La FPJQ a réagi hier en soutenant que le ministre était «apparemment inconscient» des enjeux fondamentaux de la liberté de presse. Son président, Brian Myles, a réclamé que le mi-

nistre impose des limites aux enquêtes de la SQ: «ne pas mettre sous écoute les journalistes», «ne pas les contraindre à dévoiler leurs sources», «ne pas s'introduire dans leurs ordinateurs ni dans leurs relevés de téléphone cellulaire».

Au DPCP, on s'inquiétait hier soir de la «tournure» du débat sur cette enquête. Le porte-parole Jean-Pascal Boucher insistait: «Les journalistes ont mal compris. Nous, ce qu'on allègue, c'est qu'une infraction criminelle aurait pu être commise par des policiers.» Les crimes soupçonnés? Entrave à la justice, mais surtout avoir «divulgué de l'information relative à de l'écoute électronique», acte criminel prévu à l'article 193 du code. M. Boucher ajoute: «Effectivement, on est réalistes... si ça été divulgué à un journaliste, on comprend qu'il y a des journalistes qui peuvent être impliqués». Cependant, a-t-il insisté, «on ne reproche pas aux journalistes d'avoir des sources. Par contre si des individus, en donnant des informations, commettent une infraction criminelle, le DPCP se voit dans l'obligation d'agir.»

Et si le policier soupçonné avait agi par frustration, parce qu'une enquête n'avancait pas? Le ministre Dutil a eu cette réponse hier: «Dans tous les métiers du monde, il y a de la frustration. [...] Dans mon métier, il y en a aussi. Ça ne donne le droit à personne de ne pas respecter la loi. La frustration n'est pas un motif de manquer à nos obligations légales.»

Le Devoir

QS félicite le PQ pour sa «conversion tardive»

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Françoise David donne raison aux libéraux: le Parti québécois semble bel et bien s'inspirer de Québec solidaire lorsqu'il promet d'abolir la contribution santé et de hausser les impôts des citoyens les plus fortunés. Et elle félicite Pauline Marois même s'il s'agit à ses yeux d'une «conversion tardive». «Qu'on dise que le PQ est en train de copier Québec solidaire, d'abord, c'est la pure vérité», a déclaré au *Devoir* la coporte-parole de QS, hier. Jean Charest et Raymond Bachand ont dénoncé ces deux derniers jours la «radicalisation du PQ» et soutenu que lorsque Pauline Marois a dévoilé sa promesse de mercredi, «on croirait entendre Québec solidaire parler». M. Bachand a même reproché à Pauline Marois de vouloir provoquer une «lutte des classes».

Mme David s'est dite peu surprise du «langage outrancier» du premier ministre et de son ministre, et y voit une tentative de «folkloriser» des positions légitimes dans le cadre de «guéguerres partisanses».

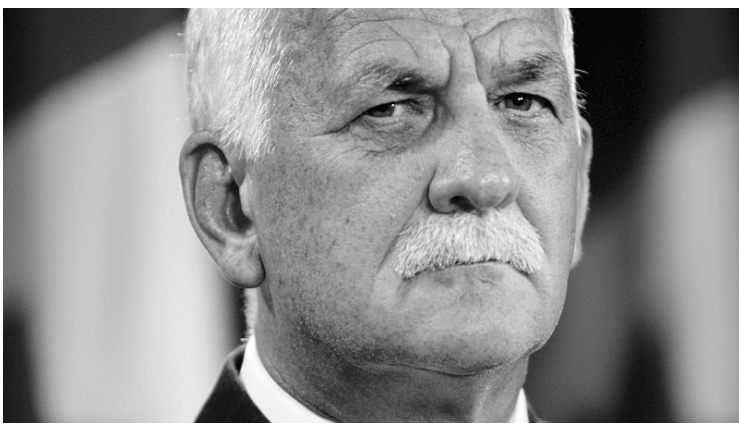
Sur le fond, la coporte-parole de QS rappelle avoir dénoncé le budget Bachand de 2010 et la contribution santé. Le PQ à l'époque avait fait de même, ce que Mme David reconnaît. Mais, se souvient-elle, le parti de Pauline Marois avait alors refusé d'appuyer une motion d'Amir Khadir qui condamnait le budget Bachand et enjoignait au gouvernement d'aller chercher des revenus supplémentaires dans les grandes entreprises et dans les poches des contribuables à revenus élevés. «Seule Lisette Lapointe avait appuyé Amir.» Bref, aux yeux de Mme David, le PQ, avec son annonce de mercredi, fait «amende honorable». Et même si «c'est une conversion tardive, et donc finalement s'inspire de belles propositions de Québec solidaire, on s'en réjouit», note celle qui sera pour une troisième fois candidate de QS dans Gouin lors des prochaines élections.



Françoise David

Le Devoir

ACTUALITÉS



BLAIR GABLE REUTERS

Pour le ministre Vic Toews, «utiliser l'information, cela ne veut pas dire l'utiliser en cour».

Information obtenue sous la torture: pas pour les procès

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le ministre de la Sécurité publique, Vic Toews, a tenté d'adoucir sa position sur la torture hier en déclarant que les informations provenant d'une source discutable ne seraient pas utilisées dans le cadre d'un procès.

«Lorsqu'une information nous parvient, nos agences de sécurité l'évaluent. C'est souvent difficile de déterminer la source de cette information, a expliqué le ministre en point de presse. Si cette information était susceptible d'avoir un impact sur la sécurité des Canadiens, bien sûr que nous utiliserions cette information! Mais quand on dit utiliser l'information, cela ne veut pas dire l'utiliser en cour. Ce n'est pas admissible en cour, mais il serait négligent de la part de l'agence ou de notre part d'entreprendre une longue enquête sur la source de l'information si on apprend qu'un complot a été ourdi dans un autre pays et qu'une bombe a été placée dans tel ou tel avion. Ce serait négligent. Nous devons agir très rapidement sur la base de l'information que nous recevons.»

Selon le ministre Toews, cela n'est pas illégal. «Nous pouvons faire cela dans le respect de la loi et des normes internationales.»

Pas la réalité

Selon le NPD, cette théorie de la bombe à retardement qu'il faut désamorcer à tout prix n'est pas représentative de la réalité. «Le gouvernement regarde trop la télévision américaine. Les situations qu'il décrit, des otages, des bombes, des scénarios comme ça, ce n'est pas la réalité», estime Joe Comartin. Il rappelle que les informations obtenues sous la tor-

ture progressent plutôt dans tout le système de renseignement mondial et aboutissent à des cas comme celui de Maher Arar. «Leur position n'a pas changé du tout», estime M. Comartin.

Le NPD a d'ailleurs entamé la période de questions hier en demandant au gouvernement de retirer sa nouvelle directive affirmant qu'en certaines circonstances exceptionnelles où la vie de Canadiens est en jeu, les agences de renseignement devraient faire fi de la provenance des informations.

Selon Joe Comartin, les conservateurs se comportent comme des cowboys. «Le ministre de la Justice invite les gens à tirer des coups de feu d'avertissement. Nous avons entendu que les prisonniers devraient se pendre. [...] La torture est acceptable. Ce sont les messages que l'on reçoit. On n'est pas au Far West ici, on est au Canada!»

Il s'agit d'une référence au sénateur Pierre-Hugues Boisvenu, mais aussi à une déclaration du ministre Rob Nicholson, mardi, selon qui il est acceptable dans certaines circonstances de tirer avec une arme au ciel pour faire fuir un intrus. Le ministre avait ajouté qu'il fallait faire attention, car la défense raisonnable était une affaire de contexte. «Si quelqu'un tente de voler votre calepin, vous n'avez pas le droit de tirer sur cette personne parce que c'est manifestement et de toute évidence déraisonnable. [...] Ce qui est raisonnable dans une communauté éloignée du Nunavut pour faire fuir un tel individu [un intrus] ne passe peut-être pas le test si vous habitez au centre-ville d'Ottawa.»

Le Devoir

Des manifestants visitent les bureaux de 20 députés conservateurs

La future réforme de la Sécurité de vieillesse suscite crainte et mécontentement

MARIE VASTEL

Ottawa — Le gouvernement conservateur n'a pas encore détaillé les changements qu'il prévoit apporter au régime de retraite du Canada, mais des manifestations ont déjà débuté. Les bureaux de circonscription d'une vingtaine de députés ontariens ont été occupés hier, les manifestants étant furieux de se voir imposer une telle réforme sans que Stephen Harper en ait glissé le moindre mot pendant la récente campagne électorale. Et ils lui en veulent d'avoir sorti ce lapin de son chapeau alors qu'il se trouvait à des milliers de kilomètres d'Ottawa.

Des personnes âgées et des militants syndicaux se sont rassemblés dans le sud de l'Ontario, hier après-midi, répartis en groupes parmi les bureaux de circonscription des élus conservateurs de la région. Niagara Falls, Cornwall, Brampton, Kitchener, London, Peterborough... des groupes d'une douzaine de citoyens ont pénétré dans les locaux pour y rester un peu plus d'une heure, de façon pacifique.

Le premier ministre Harper a annoncé, de passage en Suisse il y a deux semaines, que son gouvernement modifierait le programme de la Sécurité de la vieillesse (SV) pour en assurer la «viabilité». Depuis, peu de détails ont été dévoilés, mais les rumeurs suggèrent que les conservateurs pourraient hausser l'âge d'admissibilité au programme social de 65 à 67 ans. Ce qui n'a jamais été démenti par les troupes de M. Harper.

«C'est simplement mal»

«Apporter des changements majeurs comme cela, sans consulter qui que ce soit, aller dans un autre pays pour le faire, c'est simplement mal. Et en tant qu'ainés et personnes qui approchent de la retraite, nous n'allons pas nous laisser faire», a

lancé Jim Freeman, joint par téléphone alors qu'il occupait le bureau du ministre des Finances Jim Flaherty.

Bien au fait de ces démonstrations dans leurs bureaux de circonscription, les quelques députés attrapés à leur sortie de la Chambre, à Ottawa, n'avaient pas l'air de s'en émouvoir. Dean Del Mastro et Albert Albrecht ont argué que leur gouvernement agirait dans l'intérêt des citoyens. Et que font-ils des inquiétudes de leurs commentants? Ceux-ci «devraient être contents d'avoir un gouvernement qui agit de façon responsable dans ce dossier», a tranché M. Del Mastro. De toute façon, inutile de débattre tant que rien n'a été fixé, a quant à lui répondu Guy Lauzon. «Quand une décision aura été prise, là on pourra avoir une discussion.»

Or M. Freeman et ses compatriotes s'inquiètent justement de se voir imposer une réforme toute décidée. Agé de 56 ans, M. Freeman travaille depuis l'âge de 16 ans. Alors qu'il planifiait de prendre sa retraite dans quelques années, il se demande maintenant s'il devra rester sur le marché du travail plus longtemps que ce qu'il souhaitait. Car même s'il profite d'un régime de retraite «décent», les prestations de la Sécurité de la vieillesse — qui sont en moyenne de 508 \$ par mois — représentent environ 20 % des revenus de retraités de travailleurs comme lui, explique-t-il. «Il n'y a pas grand monde qui peut accuser une réduction de salaire de 500 \$ pendant deux ans.»

M. Freeman et ses compatriotes estiment qu'ils ne sont pas seuls à s'opposer à la réforme envisagée par Ottawa. «Ce n'est qu'un début», a prévenu Heather Kelley, qui était dans le bureau du ministre de la Justice Rob Nicholson. Des manifestations auront également lieu à Terre-Neuve-et-Labrador de même qu'au Nouveau-Brunswick, selon elle.

Le Devoir



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Unifolié à 25 000 \$

L'opposition dénonce

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les trois partis d'opposition ont unanimement condamné hier l'installation d'un drapeau supplémentaire sur la colline parlementaire au coût de 25 000 \$. Les conservateurs, eux, restent muets.

«C'est un gaspillage d'argent, tout simplement, et ce n'était pas nécessaire, a lancé le chef libéral par intérim, Bob Rae. On a beaucoup de drapeaux sur la colline. Ce n'était pas nécessaire. Tout le monde sait très bien que l'édifice de l'Ouest est en pleine rénovation. Il n'y a personne qui travaille là. Alors on a beaucoup de drapeaux qui sont là pour donner fierté aux Canadiens.» Selon M. Rae «rien, absolument rien» ne pouvait justifier cette dépense.

Le Devoir révélait dans son édition d'hier que le ministère des Travaux publics a dépensé 25 000 \$ pour installer un mât temporaire à côté de l'édifice de l'Ouest, un des trois édifices composant l'ensemble architectural de la colline parlementaire à Ottawa. Ce mât a été installé pour remplacer le drapeau qu'il n'était plus possible de faire flotter sur le toit de l'édifice de l'Ouest à cause des rénovations en cours. On compte quatre autres drapeaux sur la colline et 22 autres sur les édifices gouvernementaux de l'autre côté de la rue qui la longe.

Le député néodémocrate Mathieu Ravignat y voit une «drôle de priorité». «Évidemment, le drapeau canadien est important. Mais dans une situation économique comme celle dans laquelle on se trouve, il me semble qu'il y a d'autres choses pour lesquelles dépenser les fonds publics.»

Même réprobation du côté bloquiste. «On comprend qu'il y ait des drapeaux sur la colline parlementaire, mais dépenser 25 000 \$ pour un mât démontre une certaine obsession pour les symboles», estime André Bellavance, qui rappelle les initiatives pour souligner la monarchie. Selon lui, cet édifice n'avait pas besoin d'être identifié dans la mesure où son emplacement, sur la colline, ne laisse aucun doute sur son statut parlementaire.

Il n'a pas été possible d'obtenir des commentaires du gouvernement. Le bureau de la ministre des Travaux publics, Rona Ambrose, n'a pas répondu à nos questions. Intercepté à sa sortie de la Chambre des communes, le ministre du Patrimoine, James Moore, a déclaré n'avoir «pas de commentaire» à faire.

Le Devoir Avec La Presse canadienne

Le Devoir

Chefferie du NPD

Romeo Saganash se retire de la course

MARIE VASTEL

Ottawa — À six semaines du congrès à la chefferie du Nouveau Parti démocratique, Romeo Saganash aurait choisi de se retirer de la course. Le député québécois doit en faire l'annonce ce matin dans sa circonscription, à Val-d'Or, selon les rumeurs.

L'ancien leader cri avait mené une campagne discrète, envoyant peu de communiqués pour détailler ses idées politiques et n'informant pas

beaucoup les médias de ses activités publiques. Selon La Presse canadienne, il quitterait la course

notamment en raison d'un cas de maladie dans sa famille. Elu pour la première fois aux Communes en mai dernier au sein de la vague orange, M. Saganash avait annoncé sa candidature à la mi-septembre. Il abandonnerait à quelques jours du premier débat organisé par le parti au Québec, prévu dimanche à Québec.

Les militants néodémocrates choisiront le successeur de



Romeo Saganash

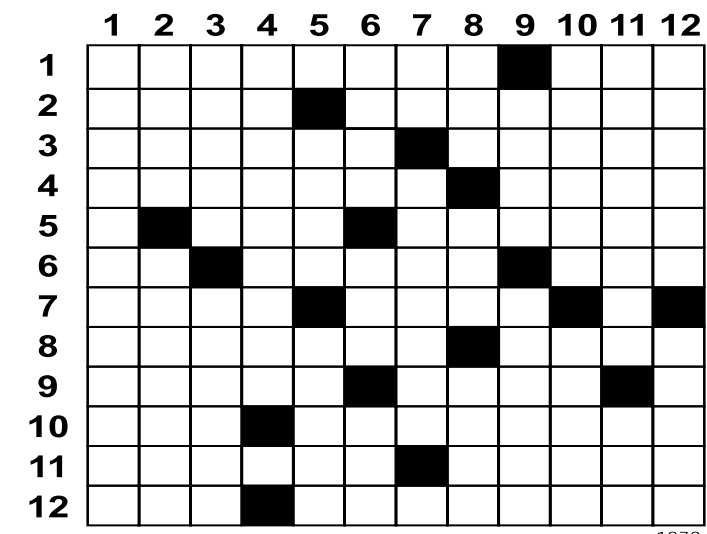
Jack Layton le 24 mars à Toronto. La course compte maintenant sept candidats: Thomas Mulcair, Brian Topp, Paul Dewar, Peggy Nash, Nathan Cullen, Niki Ashton et Martin Singh. Un peu avant Noël, le Néo-Ecossais Robert Chisholm s'était lui aussi retiré de la course, forcé d'admettre qu'il ne parlait pas suffisamment français pour briguer la direction du parti qui compte 58 députés québécois depuis la dernière élection, soit les deux tiers de sa députation.

Le NPD a par ailleurs annoncé hier avoir été contraint de changer le lieu du congrès du mois de mars, car y participeraient un plus grand nombre de militants que ce qui était prévu. Le nombre d'inscriptions a déjà excédé celles du congrès de 2003, au cours duquel Jack Layton avait été sacré chef du NPD et qui avait accueilli 2200 néodémocrates.

Le Devoir Avec La Presse canadienne

Le Devoir

MOTS CROISÉS



HORIZONTALEMENT

- Envoyer en toute hâte - Dépose.
- Guide spirituel musulman - Bilans de santé.
- Manger - Qui a des connaissances étendues.
- Pas très fonceurs - Petite auto de course.
- Division de l'histoire - Fruit à pulpe sucrée.
- Notre-Dame - Plante herbacée - Fournit du foie gras.
- Pieds de vigne - À lui.
- Dupée - Grand palmier d'Asie.
- L'odeur du varech l'est - Plante potagère.
- Accessoire de geisha - Crépite.
- Impartiale - Classée.
- Personnage biblique - Déborder sur.

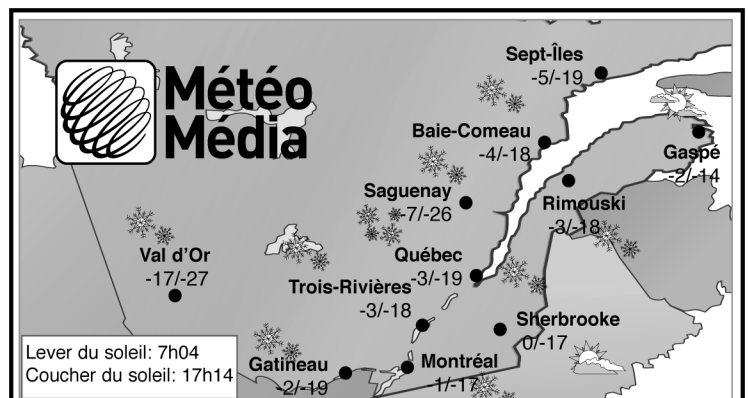
VERTICALEMENT

- Différences.
- Différence - Prise à autrui.

- Creux de la main - Place des gagnants.
- Méthode qui ne repose que sur l'expérience.
- Lieu de délices - Milieu des bandits.
- Homme très pauvre - Déformé - Unité d'équivalent de dose.
- Ancien mari - On y met un assaisonnement.
- Radian - Qui a vu le jour - Ville du Piémont.
- Café - Brise-glace.
- Il effectue des réparations - Parcours de nouveau.
- Provoqué - Chef sudiste.
- Elle est très endormante - Fonder.



SOLUTION DU DERNIER



Canada	Auj.	Demain	Le Monde	Auj.	Demain
Edmonton	Sol -7/-22	Sol -8/-20	Londres	Nei 1/0	Sol 0/-4
Moncton	Sol 1/-8	Nei 0/-18	Los Angeles	Sol 20/11	Sol 16/10
Saint-Jean	Sol 1/-7	Nei 0/-16	Mexico	Plu 12/7	Plu 17/6
Toronto	Var 1/-15	Sol -8/-11	New York	Var 7/2	Nei 2/-4
Vancouver	Plu 10/6	Ave 7/6	Paris	Sol -2/-6	Sol -3/-7
Winnipeg	Sol -18/-25	Sol -11/-22	Tokyo	Var 8/4	Sol 7/2

Montréal	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui	-17	-12/-18	-12/-19	-9/-10
0	Quelques flocons, pdp 30%	Quelques flocons, pdp 30%	Ciel variable.	Passages nuageux
Québec	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui	-19	-11/-21	-14/-22	-14/-16
-3	Quelques flocons, pdp 60%	Ciel variable.	Ciel variable.	Passages nuageux
Gatineau	Ce soir	Demain	Dimanche	Lundi
Aujourd'hui	-19	-13/-20	-11/-19	-8/-10
-1	Pluie avec percées de soleil.	Passages nuageux.	Ciel variable.	Passages nuageux

Soyez au courant du temps qu'il fera dans 14 jours.

Consultez la tendance 14 jours.



Spécialistes de la santé

DERMAPURE

100\$ de botox gratuit (10 unités)

Lors de votre première visite chez Dermapure. Nécessite une consultation gratuite au préalable.

WWW.DERMAPURE.COM
1 877.781.1811

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec Jean de Billy au 514.985.3456 ou jdebilly@ledevoir.com

ACTUALITÉS

Ottawa savait avant Durban qu'il se retirerait de Kyoto

Avant même de discuter avec d'autres pays des suites à donner au protocole de Kyoto, à la conférence de Durban en décembre dernier, le gouvernement Harper avait adopté un décret prévoyant que le Canada entamerait des procédures pour se retirer de ce protocole.

Ce décret, daté du 6 décembre 2011, et dont La Presse canadienne a obtenu copie, autorise le ministre des Affaires étrangères à «prendre les mesures nécessaires pour dénoncer, au nom du Canada, le protocole de Kyoto». En langage juridique, ce terme de «dénoncer» le protocole de Kyoto signifie s'en retirer.

D'ailleurs, la version en anglais du même décret mentionne clairement que le ministre des Affaires étrangères est autorisé à faire les démarches «to withdraw», donc à se retirer du protocole de Kyoto.

Or, le 6 décembre, le ministre fédéral de l'Envi-

ronnement, Peter Kent, se trouvait à Durban, où les pays négociaient pour discuter des suites à donner au protocole de Kyoto dans le cadre de la Conférence-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

La conférence a eu lieu du 28 novembre au 11 décembre.

Ce n'est que le 12 décembre, à son retour de Durban, que le ministre fédéral de l'Environnement a annoncé officiellement que le Canada se retirerait du protocole. L'annonce officielle du retrait du Canada aux Nations unies a été faite par lettre le 15 décembre.

Mauvaise foi

En entrevue, le professeur de droit et ancien bloquiste Daniel Turp, qui conteste devant le tribunal ce retrait du Canada du protocole de Kyoto, s'est insurgé contre cette façon de faire du gouver-

nement canadien, qui laisse croire que sa décision de se retirer était déjà prise et même officialisée par un décret, avant de se rendre négocier à la conférence de Durban.

«On doit négocier de bonne foi et là, on négociait de mauvaise foi avec les partenaires parce qu'on savait déjà qu'on dénoncerait le traité», a protesté M. Turp.

M. Turp estime que ce décret lui donne un argument supplémentaire pour poursuivre sa cause devant le tribunal, à savoir que le Canada ne pouvait pas se retirer d'un tel traité international, qui engageait le pays, par une simple décision du gouvernement, sans que le Parlement en soit saisi.

De son côté, l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, qui avait des délégués à la Conférence de Durban, en Afrique du Sud, crie à l'hypocrisie du gouvernement qui participait à une conférence sur Kyoto tout en sachant qu'il s'en retirerait.

Le directeur climat-énergie de l'AQLPA, Patrick Bonin, assistait lui aussi à cette conférence de Durban. «Le Canada n'a pas eu le courage, n'a pas eu l'honnêteté de se retirer [du protocole] sur place. Il a attendu après la conférence pour se retirer et ce n'est pas pour rien, parce qu'il l'a fait sous des prétextes fallacieux», a opiné M. Bonin.

Dans les jours qui avaient précédé son départ pour la conférence de Durban, le ministre Kent avait refusé de dire si le Canada planifiait déjà de se retirer du protocole de Kyoto. Il avait qualifié le protocole de «chose du passé».

L'avocat du gouvernement fédéral dans ce dossier, Bernard Letarte, a confirmé l'existence de ce décret, qui «autorise le ministre des Affaires étrangères à prendre les mesures afin de se retirer du protocole».

La Presse canadienne

Un cancer des ovaires mal défini

«Nous avons le mauvais nom, les mauvais tests, on regardait vraiment au mauvais endroit!»

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Pour diagnostiquer un cancer de l'ovaire agressif avant qu'il fasse des dommages, il faudrait regarder plus attentivement... les trompes de Fallope. Les résultats d'une étude de chercheurs du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) pourraient changer radicalement la façon dont cette maladie est dépistée et traitée. Dès ce printemps, les femmes pourront aussi se rendre à l'une des douze cliniques montréalaises dédiées au dépistage précoce de ce cancer.

«Nous avons le mauvais nom, les mauvais tests, on regardait vraiment au mauvais endroit!», résume la D^{re} Lucy Gilbert à propos des conclusions surprenantes de l'étude DOvE (Diagnosing Ovarian Cancer Early),

En fait, la forme la plus mortelle de cancer de l'ovaire est... un cancer des trompes de Fallope

dont les résultats ont été publiés dernièrement dans la revue médicale *The Lancet Oncology*.

C'est avec étonnement que l'équipe médicale a constaté qu'en fait, la forme la plus mortelle de cancer de l'ovaire est... un cancer des trompes de Fallope. «Comme la pluie, ça se propage ensuite aux ovaires», explique la D^{re} Gilbert.

Avec plusieurs collègues, elle a suivi 1455 femmes se plaignant de ballonnements, d'envie d'uriner fréquente, du sentiment d'avoir l'estomac plein sans manger beaucoup et d'un inconfort abdominal ou pelvien diffus.

Huit des onze cancers invasifs de l'ovaire qu'ils ont découverts étaient à un stade très précoce et ont pu être opérés avec succès. Ce taux de cancer détecté est dix fois plus élevé que si on avait testé 1455 femmes choisies au hasard dans la population. Plus

ieurs patientes présentaient d'abord des résultats à la frontière de la normalité. C'est grâce à un deuxième test, quelques semaines plus tard, qu'elles ont pu être diagnostiquées et traitées. Aucune des femmes renvoyées chez elles avec un test négatif n'a développé la maladie à ce jour.

Autre surprise, sept de ces cancers se trouvaient au niveau des trompes de Fallope.

Dépistage rapide

«Si vous avez ces symptômes, même s'ils sont faibles, et que vous avez plus de 50 ans, n'attendez pas, parlez-en à votre médecin», conseille la D^{re} Gilbert. Douze cliniques montréalaises permettront sous peu aux femmes de bénéficier d'un dépistage rapide dans le cadre de la deuxième phase de cette étude, et ce, sans besoin de consultation préalable d'un médecin.

Cette deuxième phase permettra également de répéter l'expérience avec un plus grand nombre de femmes, un échantillon qui sera également plus représentatif de la population générale.

Dans le cas du cancer de l'ovaire, un dépistage systématique ferait plus de mal que de bien, souligne la D^{re} Gilbert, puisque des femmes pourraient être traitées à tort, avec les effets secondaires sérieux que cela comporte. C'est pour cette raison que les médecins cherchent à déterminer quelles femmes doivent subir des tests, quand, et surtout, lesquels. L'étude DOvE donne plusieurs pistes intéressantes, et les chercheurs espèrent qu'au terme de la nouvelle phase de cette étude, dans trois ans, de nouvelles directives cliniques pourront être élaborées. Et surtout, que des vies seront sauvées.

Le Devoir



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Action autonomie dévoilait les résultats d'une enquête menée en 2009 par deux chercheurs de l'UQAM sur les ordonnances de traitement.

Autorisations judiciaires de soins

Des patients qui manquent de soutien

CAROLINE MONTPETIT

Les personnes souffrant de problèmes de santé mentale sont mal représentées lorsqu'elles font face à une ordonnance judiciaire de traitements ordonnée par la Cour. Or, elles subissent ces ordonnances pour des périodes de deux à cinq ans, et ces ordonnances ont des conséquences considérables sur leur vie. Les ordonnances ne proposent presque pas de traitements autres que médicamenteux. Et les patients ne bénéficient pas d'un processus de révision de ces ordonnances, même si leur état s'est modifié et s'est amélioré en cours de route.

C'est ce que relevaient hier le groupe Action autonomie, un collectif de Montréal pour la défense des droits en santé mentale, et l'avocat Jean-Pierre Ménard, spécialisé en la matière. Action autonomie dévoilait les résultats d'une enquête menée en 2009 par deux chercheurs de l'UQAM, Marcelo Otero et Geneviève Kristoffersen-Dugré, sur ces ordonnances de traitement.

Selon cette étude, la durée moyenne des audiences sur l'ordonnance de traitements est de 54 minutes, ce qui laisse bien peu de temps au défendeur pour exposer son point de vue. Les défendeurs eux-mêmes, qu'ils soient représentés ou non par un avocat, sont absents de l'audience dans la moitié des cas, et les contre-expertises sont presque inexistantes.

L'étude démontre aussi la très grande vulnérabilité sociale des personnes qui sont sous le coup de ces ordonnances judiciaires, qui sont accordées lorsque la personne est considérée comme inapte à accepter, refuser ou comprendre un traitement.

«Comment se fait-il que la très grande majorité des gens qui ont déjà des antécédents psychiatriques importants n'aient pas reçu l'aide dont ils

avaient besoin avant d'en arriver aux situations extrêmes décrites dans les dossiers étudiés?» demande Johanne Galipeau, chargée de dossiers et des communications à Action autonomie.

Selon l'étude, au moins 70 % des personnes sous le coup d'une ordonnance judiciaire de traitements sont célibataires, séparées, divorcées ou veuves. 54 % n'ont pas d'enfants. 48 % d'entre elles habitent un appartement ou une maison, alors qu'environ 18 % sont dans une situation d'itinérance ou n'ont pas de logement.

A cet égard, Marcelo Otero insiste sur l'importance de garder son logement pour les personnes qui en ont un. Or, dans 45 % des cas, l'ordonnance de traitement est assortie d'une ordonnance d'hébergement, à la discrétion de l'hôpital qui administre l'ordonnance. Précisons d'ailleurs que les autorisations judiciaires de soins sont accordées aux hôpitaux dans 76,9 % des cas, et que le juge accepte la durée des soins demandés par les hôpitaux dans 90 % des cas.

A cet égard, M^e Ménard estime que les hôpitaux ne devraient plus avoir «carte blanche», en ce qui a trait aux autorisations judiciaires de soins. Il croit que la durée de ces autorisations devrait être limitée et qu'un processus de révision devrait être mis systématiquement en place. Selon lui, le recours à ce type d'ordonnance judiciaire est en croissance au Québec, et la durée de leur application s'allonge, allant parfois jusqu'à cinq ans.

En moyenne, selon l'étude de Marcelo Otero, 19 requêtes en autorisation judiciaire de soins sont déposées tous les mois à Montréal. Rappelons qu'en cas de non-respect de l'ordonnance, l'hôpital peut avoir recours aux services policiers pour la faire appliquer de force.

Le Devoir

Le «doc Mailloux» sévèrement blâmé par le Collège des médecins

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Le psychiatre Pierre Mailloux ne pourra plus traiter des enfants et des adolescents, et ne pourra non plus prescrire certains médicaments, des neuroleptiques typiques et atypiques, ou prescrire des doses d'autres médicaments supérieures à celles recommandées par les fabricants.

Dans une décision rendue le 3 février, le Conseil de discipli-

ne du Collège des médecins du Québec lui impose également une radiation temporaire d'un an. En plus, le D^r Mailloux se voit imposer une amende de 6000 \$ et un stage.

Celui connu sous le nom de «doc Mailloux» a trente jours pour faire appel.

On lui reproche notamment d'avoir prescrit des «mégadoses» de médicaments, d'avoir mal tenu ses dossiers et d'avoir posé des diagnostics «intempestifs».

Selon la décision écrite du Conseil de discipline, le D^r Mailloux s'est vivement défendu. «Je vais continuer à prescrire selon mon jugement et non selon vos ordres», aurait-il averti, affirmant être «compétent et au sommet de [son] art». Il a aussi mentionné que les procédures intentées contre lui étaient «humiliantes» et qu'il croyait subir «l'acharnement» du syndicat du Collège parce qu'il est «une personnalité très connue».

Mais pour le Conseil de discipline, il y a «danger pour la protection du public».

Ce n'est qu'une des trois affaires en cours du D^r Mailloux devant le Conseil de discipline de sa profession. Il est déjà sous le sceau d'une radiation temporaire de deux ans prononcée au printemps dernier, mais il a interjeté appel devant le tribunal des professions et pouvait pratiquer en attendant que sa cause soit entendue, en mars prochain, indique le Collège des médecins. Une troisième décision doit également être rendue sous peu, concernant les propos que le D^r Mailloux avait tenus lors d'une entrevue à l'émission *Tout le monde en parle*.

Le Conseil de discipline justifie la sévérité des sanctions imposées par le fait qu'il «est convaincu qu'il y aura récidives et doit considérer l'aspect dissuasif de la sanction».

Le Devoir

EN BREF

Amiante: McGill enquête

La Faculté de médecine de l'Université McGill a confié à la directrice du Département d'épidémiologie, de biostatistique et de santé au travail, Rebecca Fuhrer, la tâche de «certifier» que les travaux du professeur J. Corbett McDonald «ont été menés conformément aux rigoureuses normes scientifiques qui font la réputation de McGill», a fait savoir le vice-principal santé et affaires médicales de l'Université, David Eidelman, hier après-midi, quelques heures avant la diffusion d'un reportage jetant un doute sur les recherches de M. McDonald sur le décès de milliers de travailleurs québécois des secteurs de l'exploitation et du traitement du chrysotile. L'Université McGill s'engage à diffuser les résultats de l'enquête «dès qu'ils seront disponibles». «C'est à la lumière des résultats colligés [...] que l'on déterminera s'il est nécessaire de procéder à une enquête plus approfondie», a ajouté le doyen de la Faculté de médecine par voie de communiqué. Le Dr Eidelman a aussi pris soin de répéter qu'aucun projet de recherche mené actuellement à l'Université McGill n'est financé par l'industrie de l'amiante. — *Le Devoir*

Marlene Jennings n'ira pas à la CAQ

L'ancienne députée libérale fédérale Marlene Jennings ne sera pas candidate de la Coalition avenir Québec de François Legault. Mme Jennings, qui a siégé aux Communes pendant plus de dix ans, a expliqué hier que la scène politique provinciale de l'«inspirait» pas. Elle a effectué son annonce sur le réseau social Facebook. Âgée de 60 ans, Mme Jennings avait été approchée plus tôt cette année par les troupes de François Legault pour être candidate. La CAQ devra donc continuer ses recherches pour dénicher une tête d'affiche fédéraliste et issue de la communauté anglophone. — *La Presse canadienne*

Querelle de chaises

Ottawa — Une sénatrice libérale a été expulsée de la chaise qu'elle occupe à un comité. Le président de ce comité, le conservateur Irving Gerstein, ne voulait pas que la libérale Céline Hervieux-Payette s'assoie à côté de lui, à la table principale. Comme elle refusait de changer de chaise, M. Gerstein est passé par une motion et la majorité conservatrice du comité a forcé le déplacement de Mme Hervieux-Payette. La sénatrice libérale y voit de l'extrême partialité. Elle qui est vice-présidente de ce comité sénatorial des banques et du commerce avait toujours occupé la même chaise, même sous le dernier président conservateur du comité. — *La Presse canadienne*



À VOS SOURIS!

JOUEZ AU SUDOKU ET AUX MOTS-CROISÉS EN LIGNE

ledevoir.com/jeux

SOLUTIONS INSTANTANÉES



LES MARCHÉS BOURSIERS



LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

Indice	Volume (000)	Fermature	var. pts	var. %	Indice	Volume (000)	Fermature	var. pts	var. %
S&P TSX	200 222	12 497,94	-23,08	-0,2	Matériaux	80 470	375,97	-1,23	-0,3
S&P TX20	102 548	673,11	+0,69	0,1	Immobilier	5 274	218,35	+0,03	0,0
S&P TX60	89 679	710,66	-2,36	-0,3	Télécoms	5 713	101,87	-0,97	-0,9
S&P TX60 Cap.	89 679	785,85	-2,61	-0,3	Serv. collect.	3 210	226,98	-0,25	-0,1
Cons. de base	3 630	202,28	+0,08	0,0	Métaux/minerais	26 206	1 191,60	+4,90	0,4
Cons. discrét.	7 020	85,63	+0,56	0,7					
Énergie	47 452	282,07	-0,57	-0,2					
Finance	18 122	177,45	-0,02	-0,0					
Aurifère	55 459	377,69	-0,67	-0,2					
Santé	905	61,27	-0,69	-1,1					
Tech. de l'info	4 600	26,35	+0,07	0,3					
Industrie	11 298	117,06	-0,29	-0,2					

Consultez toutes les cotes boursières sur www.vmdconseil.ca

HIER À LA BOURSE: La publication de résultats financiers trimestriels jugés décevants a fait reculer Toronto, tandis que les investisseurs avaient une réaction plutôt neutre à l'annonce d'une entente au sein de la coalition gouvernementale sur les nouvelles mesures d'austérité imposées par les créanciers institutionnels.

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
Alim. Couche-Tard	ATD.B	29,75	-0,19	-0,63	90	24,16	31,95
Astral Media	ACM.A	35,67	0,96	2,77	499	31,00	39,99
Canadian Tire	CTC.A	66,15	2,65	4,17	620	51,80	67,15
Cogeco	CCA	47,93	0,09	0,19	54	41,56	54,28
Corus	CJR.B	21,59	0,07	0,33	125	18,18	23,60
Jean Coutu	PJC.A	13,08	-0,01	-0,08	109	9,71	13,66
Loblaw	L	36,91	-0,29	-0,78	213	34,51	42,27
Magna	MG	42,61	-0,15	-0,35	663	31,91	58,75
Metro	MRU	52,00	-0,25	-0,48	253	42,30	54,82
Quebecor	QBR.B	35,87	-0,06	-0,17	24	26,52	36,69
Rona	RON	9,30	0,04	0,43	177	8,64	15,40
Saputo	SAP	41,20	0,01	0,02	244	35,80	49,05
Shaw	SJR.B	19,75	0,07	0,36	740	19,10	22,45
Shoppers Drug Mart	SC	40,64	0,79	1,98	1 820	37,00	43,43
Tim Hortons	THI	48,91	0,16	0,33	183	40,85	52,75
Transat A.T.	TRZ.B	7,04	-0,01	-0,14	11	5,56	17,76
Yellow Media	YLO	0,18	-0,02	-7,69	8 119	0,12	6,11

ÉNERGIE

 Cameco	CCO	23,36	0,28	1,21	1 877	17,25	44,28
 Canadian Natural	CNQ	38,29	0,37	0,98	3 071	27,25	50,50
 Canadian Oil Sands	COS	22,61	-0,99	-4,19	4 017	18,17	33,94
 Enbridge	ENB	39,13	0,04	0,10	2 024	28,15	39,13
 EnCana	ECA	19,31	-0,17	-0,87	2 159	17,25	34,25
 Enerplus	ERF	23,52	-0,38	-1,59	709	23,00	32,32
 Nexen	NXY	18,76	0,27	1,46	1 924	14,20	27,11
 Pengrowth Energy	PGF	9,95	0,05	0,51	1 173	8,48	13,96
 Pétrolière Impériale	IMO	47,81	0,04	0,08	539	34,15	54,00
 Suncor Energy	SU	34,59	-0,10	-0,29	3 591	23,97	47,27
 Talisman Energy	TLM	12,49	-0,25	-1,96	2 331	11,34	24,82
 TransCanada	TRP	41,78	-0,10	-0,24	1 106	36,82	44,75

FINANCIÈRES

 B. CIBC	CM	77,06	0,06	0,08	1 061	67,32	85,56
 B. de Montréal	BMO	58,62	0,02	0,03	994	54,38	63,94
 B. Laurentienne	LB	46,48	-0,32	-0,68	39	38,62	55,87
 B. Nationale	NA	76,40	0,25	0,33	512	63,27	81,98
 B. Royale	RY	53,87	-0,06	-0,11	1 615	43,30	61,53
 B. Scotia	BNS	52,35	0,16	0,31	2 560	47,54	61,28
 B. TD	TD	79,15	0,06	0,08	1 214	68,13	86,82
 Brookfield Asset	BAM.A	31,35	-0,08	-0,25	423	25,91	32,96
 Cominar Real	CUF.UN	22,21	0,15	0,68	1 756	20,00	23,00
 Corp. Fin. Power	PWF	27,08	-0,06	-0,22	341	23,62	31,98
 Fin. Manuvie	MFC	11,88	-0,23	-1,90	6 384	10,18	19,25
 Fin. Sun Life	SFL	21,10	-0,07	-0,33	1 038	17,92	34,39
 Great-West Lifeco	GWO	22,65	0,00	0,00	456	19,15	27,85
 Industrielle All.	IAG	26,10	0,03	0,12	205	24,75	42,02
 Power Corporation	POW	24,82	-0,05	-0,20	451	20,90	29,50
 TMX	X	41,60	-0,13	-0,31	126	37,27	45,69

INDUSTRIELLES

 Air Canada	AC.B	1,15	-0,16	-12,21	6 494	0,95	3,50
 Bombardier	BBD.B	4,79	-0,03	-0,62	3 762	3,30	7,29
 CAE	CAE	10,87	-0,19	-1,72	664	9,03	13,36
 Canadien Pacifique	CP	75,25	-1,28	-1,67	1 167	46,01	77,11
 Chemin de fer CN	CNR	78,20	-0,01	-0,01	798	63,72	81,79
 SNC-Lavalin	SNC	53,55	0,33	0,62	343	38,51	62,56
 Transcontinental	TCLA	12,99	0,04	0,31	74	9,96	16,97
 TransForce	TFI	16,94	0,40	2,42	279	9,76	17,34

MATÉRIAUX

 Agrim	AGU	82,56	-0,07	-0,08	690	63,93	98,02
 Barrick Gold	ABX	48,89	-0,03	-0,06	2 477	42,06	55,36
 Goldcorp	G	46,56	-0,41	-0,87	2 360	41,42	55,93
 Kinross Gold	K	10,93	-0,13	-1,18	4 632	10,08	18,17
 Mines Agnico-Eagle	AEM	35,49	0,15	0,42	666	34,51	75,39
 Potash	POT	45,79	-0,52	-1,12	1 691	39,82	63,19
 Teck Resources	TCK.B	40,79	0,04	0,10	2 819	27,39	63,22

SERVICES PUBLICS

 Fortis	FTS	33,89	-0,19	-0,56	1 063	28,24	35,21
 TransAlta	TA	20,42	-0,13	-0,63	537	19,45	23,42

TECHNOLOGIE

 CGI	GIB.A	20,42	0,13	0,64	460	17,02	24,30
 Research In Motion	RIM	15,85	-0,55	-3,35	2 242	12,80	69,30

TÉLÉCOMMUNICATIONS

 BCE	BCE	39,62	-1,23	-3,01	3 936	33,75	43,00
 Bell Alliant	BA	27,14	-0,41	-1,49	489	25,21	29,19
 Rogers	RCL.B	38,25	-0,03	-0,08	553	33,29	39,86
 Telus	T	57,21	0,20	0,35	507	46,17	57,90

FONDS NÉGOCIÉS EN BOURSE

 iShares DEX	XBB	31,20	-0,04	-0,13	106	29,19	31,66
 iShares MSCI	XEM	24,66	-0,01	-0,04	11	20,10	27,24
 iShares MSCI EMU	EZU	31,58	0,10	0,32	345	25,57	42,22
 iShares S&P 500	XSP	15,40	0,02	0,13	481	12,31	15,77
 iShares S&P/TSX	XIC	19,71	-0,07	-0,35	87	17,10	22,61



INDICES QUÉBÉCOIS

 INDICE QUÉBEC IQ30	1 343,23	-3,01	-0,22
 INDICE QUÉBEC IQ120	1 350,26	-3,18	-0,23

LES PLUS ACTIFS DE LA BOURSE DE TORONTO

Titre	Symbole	Fermature	Variation (\$)	Variation (%)	Volume (000)	52 semaines bas	52 semaines haut
 Fin. Manuvie	MFC	11,88	-0,23	-1,90	6 384	10,18	19,25
 Grande Cache Coal	GCE	9,77	-0,01	-0,10	5 003	3,22	11,02
 iShares S&P/TSX	XIU	17,86	-0,07	-0,39	4 732	15,61	20,71
 Kinross Gold	K	10,93	-0,13	-1,18	4 632	10,08	18,17
 Canadian Oil Sands	COS	22,61	-0,99	-4,19	4 017	18,17	33,94
 BCE	BCE	39,62	-1,23	-3,01	3 936	33,75	43,00
 Lundin Mining	LUN	5,29	0,07	1,34	3 781	3,17	9,31
 Suncor Energy	SU	34,59	-0,10	-0,29	3 591	23,97	47,27
 Quadra FX Mining	QUX	15,07	0,06	0,40	3 471	7,69	16,49
 Canadian Natural	CNQ	38,29	0,37	0,98	3 071	27,25	50,50

LES GAGNANTS EN %

 Transition	TTH	2,20	0,55	33,33	15	1,19	5,28
 Tekmira	TKM	2,35	0,28	13,53	26	1,41	5,39
 Trimel Pharma Crp	TRL	2,30	0,27	13,30	68	1,06	2,90
 Lake Shore Gold	LSG	1,55	0,17	12,32	11 125	1,10	4,42
 Vitran	VTN	7,69	0,79	11,45	5	3,91	15,15
 Horizons BetaPro	HVU	9,92	0,88	9,73	796	8,47	63,76
 Otelco	OTT.UN	13,25	0,99	8,08	1	11,95	19,58
 Gildan Activewear	GIL	23,86	1,71	7,72	1 277	16,54	36,47
 Resverlogix	RVX	1,76	0,12	7,32	129	1,01	2,83
 TearLab	TLB	1,82					

ÉCONOMIE

Saisies immobilières douteuses

Cinq grandes banques américaines verseront 25 milliards

New York — Le gouvernement fédéral et la plupart des États américains ont annoncé hier un accord à l'amiable record de 25 milliards avec cinq des plus grandes banques du pays pour mettre fin aux poursuites liées à des saisies immobilières irrégulières.

«Le gouvernement fédéral et 49 États américains [sur 50] ont passé un accord à l'amiable record de 25 milliards de dollars avec les cinq plus grands émetteurs de prêts immobiliers du pays à propos des pratiques de prêts hypothécaires et des saisies abusives», indique un communiqué du ministère américain de la Justice.

L'accord a été passé avec Bank of America, JP-Morgan Chase, Wells Fargo, Citigroup et Ally Financial (ex-GMAC), précise le communiqué.

«L'accord apporte un soutien financier substantiel aux propriétaires immobiliers et met en place des protections pour les nouveaux propriétaires immobiliers pour l'avenir», ajoute-t-il. «Il s'agit de l'accord à l'amiable fédéral et multi-étatique le plus important jamais obtenu», souligne le communiqué.

Le scandale des saisies immobilières douteuses avait éclaté à l'automne 2010 avec la révélation que plusieurs des plus grandes banques américaines, notamment JPMorgan Chase et Bank of America, avaient saisi des biens immobiliers en suivant des procédures irrégulières.

Leurs employés chargés des procédures de saisies avaient notamment signé des documents sans les avoir lus ou sans la présence obligatoire de notaires.

Agence France-Presse



KAREN BLEIER AFP

Manifestation à New York

Apple est priée de veiller aux conditions de travail en Chine

New York — Des organisations de consommateurs ont organisé hier des manifestations devant des Apple Store de New York, Londres, Sydney et d'autres villes du monde pour dénoncer les conditions de travail dans les usines en Chine des fournisseurs du groupe américain.

«Notre objectif est de créer un dialogue avec Apple. Nous souhaitons travailler avec [l'entreprise] pour améliorer les conditions de travail», a déclaré à l'AFP Sarah Ryan, du site change.org, un des groupes à l'origine des manifestations qui avaient également lieu à San Francisco ou à Bangalore en Inde.

Une pétition destinée à accentuer la pression sur Apple a recueilli 250 000 signatures et devait être déposée à l'Apple Store de la gare Grand Central à Manhattan. Une autre pétition, lancée par l'organisation SumOfUs.org, a réuni 57 000 signatures et demande à Apple d'améliorer les conditions de travail pour la fabrication du futur iPhone 5.

Le New York Times avait affirmé en janvier que les personnes s'occupant de l'assemblage des iPhone, iPad et autres produits Apple dans les usines en Chine des fournisseurs d'Apple travaillaient «souvent dans des conditions difficiles» et à des rythmes de travail «excessivement élevés». Deux explosions survenues dans des usines ont tué l'an passé quatre personnes et fait 77 blessés, selon le quotidien.

Le patron d'Apple Tim Cook s'était dit «choqué» par les accusations formulées contre le groupe californien. «Chaque année, nous inspectons davantage d'usines», avait-il déclaré. «Nous avons fait beaucoup de progrès et amélioré les conditions de travail pour des centaines de milliers de travailleurs. Nous ne connaissons personne dans notre secteur qui ait fait ce que nous avons accompli», a-t-il insisté.

En 2010 déjà, Apple avait été accusé de laisser pratiquer de mauvaises conditions de travail chez ses sous-traitants après une vague de suicides d'ouvriers dans une usine en Chine du taïwanais Foxconn.

En janvier, Apple a lancé une grande offensive de transparence sur les conditions de travail chez ses fournisseurs, acceptant de publier leur liste et d'ouvrir la porte des usines où ses produits sont fabriqués à des observateurs indépendants.

Agence France-Presse



CHRISTINNE MUSCHI REUTERS

Tom Albanese a annoncé hier une radiation de 8,9 milliards de la valeur de la division aluminium. Acceptant le blâme pour la coûteuse acquisition d'Alcan, il a renoncé à sa prime à la performance pour 2011.

Le chef de la direction renonce à sa prime à la performance

Rio Tinto dévalue sa division aluminium

Payée 38 milliards en 2007, Alcan ne vaut plus que 22 milliards

FRANÇOIS DESJARDINS

C'était définitivement trop cher. Les activités d'Alcan que le groupe minier Rio Tinto a achetées pour 38 milliards en 2007 posent problème. La société australo-britannique a révélé hier qu'elle doit réduire de 8,9 milliards la valeur de sa division aluminium, un geste qui pousse même deux hauts dirigeants de Rio Tinto à renoncer à leur prime de performance pour 2011.

Cette radiation, attribuable au climat économique et à la volatilité des prix de l'aluminium, s'ajoute à celle de 7,9 milliards annoncée au début de 2009, le cumul des deux opérations ayant pour conséquence de ramener la valeur d'Alcan autour de 22 milliards.

«Puisque l'acquisition d'Alcan a eu lieu sous ma gouverne, je croyais approprié de ne pas être pris en considération pour une prime de performance cette année», a dit le chef de la direction de Rio Tinto, Tom Albanese. La demande mondiale

d'aluminium demeure «forte» selon lui, mais l'industrie en a trop produit depuis cinq ans.

«Nous avons travaillé fort à l'amélioration de nos activités dans le secteur aluminium et avons complété un examen stratégique. Nous avons pris des décisions difficiles mais nécessaires, et des actifs devenus non essentiels seront vendus», a ajouté M. Albanese.

Malgré cette radiation de 8,9 milliards, Rio Tinto a enregistré un bénéfice net de 5,8 milliards pour l'année, en baisse de 60 %. Ses revenus se sont élevés à 60,5 milliards, une hausse de 10 %.

L'acquisition d'Alcan en 2007 a fait suite à une surenchère. La compagnie avait d'abord été la cible d'une tentative de prise de contrôle par Alcoa, qui offrirait 33 milliards. «Nous avons ici une combinaison stratégique, une bonne transaction au bon moment», avait dit le président d'Alcoa, Alain Belda, lors d'une conférence de presse très courue dans un hôtel de Montréal.

Il y a trois semaines, Rio Tinto Alcan avisait déjà que la deuxième moitié de 2011 n'avait pro-

bablement pas été rentable. Entre autres, l'installation d'Alma fonctionne à capacité réduite, car les employés sont sous l'effet d'un lockout depuis le 1^{er} janvier 2012.

Hier, les Métallos de l'aluminerie ABI à Bécancour ont affirmé qu'ils vont verser 25 000 \$ par semaine aux travailleurs d'Alma, soit 25 \$ par employé. L'aluminerie est détenue à 75 % par Alcoa et à 25 % par Rio Tinto Alcan. Le syndicat, qui qualifie son geste d'«aide à long terme», espère que d'autres emboîteront le pas.

«On ne sait pas combien de temps ça va durer, on espère que ce sera le moins long possible. Mais ce type d'aide nous permet de regarder la compagnie dans le blanc des yeux et de lui répéter qu'elle ne nous fera pas rentrer à genoux», a déclaré dans un communiqué le président du syndicat d'Alma, Marc Maltais. Le conflit porte notamment sur le recours à la sous-traitance.

Le Devoir

Accord entre les partis de la coalition gouvernementale en Grèce

Prudence en zone euro

Les Grecs doivent faire la preuve de leur détermination à mener à bien les réformes, dit Olli Rehn

Bruxelles — Les ministres des Finances de la zone euro se sont montrés prudents au sujet de l'accord trouvé en Grèce sur un nouveau programme de réformes et indiqué qu'aucune décision définitive sur un second plan d'aide à Athènes n'interviendrait hier.

A leur arrivée à une réunion extraordinaire de l'Eurogroupe, ils ont surtout insisté sur leur volonté de débattre en profondeur de ce second programme, qui doit également recevoir l'aval de la Banque centrale européenne, du Fonds monétaire international et des créanciers privés de la Grèce. «Je ne pense pas que nous ayons une décision finale et définitive ce soir. Nous devons discuter plusieurs éléments des propositions qui nous seront soumises», a déclaré le président de l'Eurogroupe, Jean-Claude Juncker.

De son côté, le commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, Olli Rehn, a jugé que l'accord au niveau technique obtenu hier dans l'après-midi à Athènes devait désormais être présenté et défendu par le ministre grec Evangelos Venizelos. «Il revient au gouvernement et au parlement grecs de convaincre leurs partenaires européens via un engagement fort et des actions concrètes visant à assurer la consolidation fiscale et les réformes structurelles», a dit le commissaire finlandais.

Auparavant, le ministre grec avait déclaré qu'il espérait désormais enregistrer un accord politique de l'Eurogroupe. Il doit présenter à ses pairs de la zone euro des mesures d'économie de l'ordre de 3,3 milliards d'euros cette année afin de les convaincre de continuer d'aider la Grèce.

Les trois partis de la coalition au pouvoir à Athènes ne se sont entendus qu'en début d'après-midi sur les réformes réclamées en échange du versement du deuxième plan d'aide, qui permettrait à Athènes d'éviter de se retrouver en cessation de paiement en mars. À l'exception de la baisse des pensions, les autres demandes de la troïka ont été approuvées, dont une baisse de 22 % du salaire minimum (ainsi ramené autour de 586 euros bruts sur 14 mois) et le licenciement de 15 000 employés dans la fonction publique.

Ce nouveau tour de vis dans un pays qui entame sa cinquième année de récession sera «le tombeau de la société grecque», estiment les syndicats qui ont d'ores et déjà appelé à quarante-huit heures de grève générale aujourd'hui et demain, trois jours après une première mobilisation, mardi, qui a vu défiler plus de 20 000 personnes.



JOHN THYS AGENCE FRANCE-PRESSE

Olli Rehn, commissaire européen aux Affaires économiques et monétaires, discute avec Evangelos Venizelos, ministre grec des Finances.

Dans le même temps, l'Autorité des statistiques grecques (ASE) a annoncé que le cap du million de chômeurs, pour 11 millions d'habitants, avait été dépassé en novembre, portant le chômage au niveau record de 20,9 %, jamais atteint depuis l'entrée du pays dans la zone euro en 2000. Près d'un jeune sur deux de 15 à 24 ans est sans emploi (48 %), partageant avec les femmes, frappées à 24,5 %, le statut de principales victimes du chômage.

La presse grecque s'est déchaînée jeudi sur la «potion amère» imposée au pays, jusqu'au quotidien financier Naftemporiki qui a évoqué un «violent ajustement des règles sur l'autel de l'Eurozone».

D'importants détails doivent encore être finalisés qui portent sur la participation des créanciers privés à la restructuration de la dette grecque, le montant des financements publics fournis par les 16 autres pays de la zone monétaire unique et le coup de pouce qui pourrait être donné par la BCE. Les banques et autres créanciers privés de la Grèce se sont entendus avec Athènes sur la base d'une décote de 70 % de leurs actifs dans le cadre d'un échange des obligations grecques qu'ils détiennent contre de nouveaux titres. Les pays de la zone euro doivent quant à eux apporter 130 milliards d'euros de prêts publics et le président de la BCE, Mario Draghi a ouvert la porte hier à ce que l'institut de Francfort redistribue aux États les bénéfices tirés des avoirs obligataires grecs.

Reuters

Avec l'Agence France-Presse

EN BREF

Résolu essuie une perte de 6 millions

L'entreprise Produits forestiers Résolu, autrefois connue sous le nom d'AbitibiBowater, a enregistré une perte nette de 6 millions \$US, ou 6 ¢US par action, au quatrième trimestre. Elle avait présenté un bénéfice net de 4,2 milliards, ou 44,82 \$US par action, pour le trimestre correspondant de 2010. Il faut préciser qu'elle avait alors inscrit un gain de 3,51 milliards pour des éléments liés à sa restructuration. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la société a dégagé un bénéfice net de 41 millions, ou 42 ¢US par action, sur des ventes de 4,8 milliards. L'année précédente, elle avait présenté un bénéfice net de 2,6 milliards, ou 27,63 \$US par action, sur des ventes de 4,7 milliards. — La Presse canadienne

Perte nette de 69 millions pour la Financière Manuvie

Toronto — La Société Financière Manuvie a déclaré une perte nette de 69 millions pour le quatrième trimestre. L'entreprise torontoise de services financiers a subi une perte de valeur de 665 millions attribuable aux faibles taux d'intérêt. Elle avait rapporté un gain net de 1,79 milliard au quatrième trimestre de 2010. La perte par action est de 5 ¢, comparativement à un gain de 96 ¢ l'année précédente. — La Presse canadienne

Premier pas vers le libre-échange avec la Chine?

Pékin — Le Canada et la Chine ont semblé mettre la table en vue de pourparlers sur le libre-échange, hier, avec la signature d'une kyrielle d'ententes économiques et d'accords commerciaux. L'idée d'un accord de libre-échange a été évoquée dans un communiqué de presse canado-chinois pour annoncer la réalisation d'une étude conjointe sur les liens économiques entre les deux pays, à compléter d'ici le mois de mai. Stephen Harper a indiqué que cette étude ouvre la voie à la possibilité de faire évoluer la relation commerciale entre les deux pays à un niveau supérieur. Devant des gens d'affaires de Pékin, le premier ministre canadien a aussi fait valoir que la diversification des relations commerciales allait permettre de stimuler considérablement la croissance canadienne et la création d'emplois. M. Wen est allé encore plus loin, affirmant que la faisabilité d'un accord de libre-échange entre les deux pays devait être sur la table. Mais le ministre canadien Ed Fast a expliqué qu'Ottawa devait avancer prudemment dans ce dossier. — La Presse canadienne

ÉDITORIAL

Démographie

Contre le déclin

Les résultats du recensement de 2011 confirment ce que nous savions déjà: la population du Québec croît moins vite que celle de toute autre province à l'Ouest, et notre place dans la fédération rétrécit chaque année un peu plus. Cela comporte son lot de conséquences au sein de la fédération, mais surtout à l'intérieur même du Québec, où il faut compenser cette lente croissance par des gains de productivité qu'on ne voit pas poindre.

L

arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur sans l'appui du Québec est l'une des manifestations politiques les plus évidentes de la montée en puissance de l'Ouest. Mais il n'y a pas que le Québec qui fasse les frais de ce déplacement du pouvoir, le puissant Ontario aussi.

Avec une augmentation de 5,7 % entre 2006 et 2011, la population de l'Ontario a crû davantage que celle du Québec (4,7 %), mais bien moins que celle de l'Alberta (10,8 %), de la Colombie-Britannique (7 %) et pour la première fois, moins que la moyenne canadienne (5,9 %).

Compte tenu de l'arrivée massive de la génération du baby-boom à l'âge de la retraite, le facteur démographique prend toute son importance, tant pour le développement de notre économie que pour le financement des services publics.

Selon les conclusions du Comité consultatif sur l'économie et les finances publiques publiées en 2009, le PIB du Québec connaîtrait une croissance annuelle moyenne d'à peine 3,6 % entre 2013 et 2019 — y compris l'inflation —, comparativement à 5 % entre 1981 et 2008. C'est trop peu pour soutenir notre niveau de vie et faire face à l'accroissement normal du coût des services publics.



JEAN-ROBERT
SANSFAÇON

Devant ce constat, on peut restreindre l'accès aux services, les privatiser ou demander à chacun de payer davantage. Mais l'idéal serait de consacrer les efforts nécessaires pour

améliorer tous les facteurs de la croissance économique, que ce soit la sélection des immigrants et leur intégration, l'éducation, l'investissement dans les ressources et les technologies ou la productivité des entreprises et du secteur public. Contrairement à ce que l'on croit, les Québécois ne sont pas contre l'exploitation des ressources naturelles, l'activité qui fait la force de l'Ouest, pas plus qu'ils sont contre les grands projets de développement. En revanche, étant plus instruits et mieux informés que leurs parents, ils tolèrent moins les abus et demandent à ce que ces activités d'exploitation génèrent plus d'avantages que d'inconvénients, ce qui n'est pas toujours le cas. Le Plan Nord, par exemple, recevrait un appui plus solide d'une majorité de Québécois si ceux-ci avaient la conviction que les élus placent leurs intérêts avant ceux des sociétés d'exploitation.

Au chapitre de la main-d'œuvre, la croissance démographique inférieure à 1 % par année place d'ores et déjà le Québec devant un problème de pénurie de compétence. Pourtant, nos sociétés d'État comme Hydro-Québec et nos municipalités continuent de financer la retraite à 55 ans pendant que nos éducatrices font la grève pour obtenir 10,5 semaines de congé par année. Où est l'erreur?

À quelques semaines d'une probable élection générale, les partis ont déjà lancé les hostilités. Compte tenu des enjeux sérieux qui attendent le Québec, serait-il exagéré de leur demander qu'ils s'attardent au fond des choses au lieu de se traîner mutuellement dans la boue à coup d'arguments démagogiques?

Enquête sur les fuites

Changement de sujet

C'est un signal politique tout à fait révoltant qu'envoie le ministre de la Sécurité publique, Robert Dutil, en orchestrant une diversion autour de l'affaire Ian Davidson. La gravité de cette affaire commandait de tout mettre en œuvre pour expliquer comment la taupe du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pu jongler avec la vie de 2000 informateurs en tentant de les vendre à la mafia. Québec choisit plutôt de détourner le sujet en ciblant les fuites vers les médias!

La police grommelait déjà d'avoir été bernée par un ripou. On devine sans mal son exaspération lorsque les médias la doublèrent, coulant l'identité de la taupe. Alors qu'une opération policière traquait l'ancien agent Davidson, maintenant décédé, les médias ont commencé à semer les exclusivités. De secrète et interne, l'affaire est devenue publique.

Le sujet est d'une sensibilité extrême, mais très facile à cerner: un policier sans histoire a filé vers la retraite avec, dans sa boîte à effets personnels, une liste ultrasécrite de 2000 informateurs de police qu'il a tenté de vendre à des membres du crime organisé. À partir de ce faux pas sans précédent, les interrogations défilent, renvoyant toutes à la gestion défaillante des informateurs au sein du SPVM.



MARIE-ANDRÉE
CHOUINARD

Sujet facile à cerner, donc, mais embarrassant, et qui «jette le discrédit sur la police de Montréal», comme le dit son directeur, Marc Parent. Une fois de plus, des manchettes mettent la police en boîte. Alors que M. Parent promet la transparence et un regain de crédibilité, la probité et l'intégrité des troupes du SPVM sont attaquées en plein cœur.

Qui pense-t-on berner en improvisant un petit changement de sujet, histoire de briser l'inconfort? Les journalistes? La pugnacité n'est pas le dernier de leurs attributs, surtout lorsqu'on leur chatouille la source... C'est donc sur les fuites de la police aux médias que les projecteurs sont désormais braqués; le ministre Dutil a autorisé une enquête de la SQ sur ces divulgations illégales.

Avec raison, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec s'inquiète de cette diversion et de ses possibles conséquences sur la protection des sources journalistiques. Si certains policiers ont brisé leur serment de discrétion en causant avec des journalistes, le travail des médias repose, lui, sur la confidentialité absolue des sources.

Le flou entourant le mandat précis de la SQ sur la circulation de ces fuites laisse croire que tous les moyens, y compris l'écoute électronique, pourraient éventuellement être utilisés pour vérifier de quelle manière le cours normal de l'enquête du SPVM a été rompu. La France, avec les cambriolages dont ont été victimes des journalistes s'intéressant de trop près à l'affaire Bettencourt, offre un spectacle déroutant qu'on ne veut certes pas voir reproduit ici!

Ce détournement de sujet est donc doublement odieux: parce qu'il suggère que la proximité police-médias a fait dérailler une enquête alors qu'il s'agit vraisemblablement du symptôme d'une enquête qui vacille. Et parce qu'il suppose que l'investigation journalistique est toxique alors que les derniers mois ont montré qu'elle a servi de spectaculaire succédané à une démocratie en banqueroute.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



L E T T R E S

5-6-7-8-9 enfants en même temps

Je côtoie les services de garde depuis une dizaine d'années à titre de formatrice. C'est une clientèle que je respecte beaucoup. Le personnel éducatif a de gros défis à relever.

Les ratios sont trop élevés, le personnel insuffisant. Ils veulent être reconnus, mieux formés. Ils prennent soin de nos enfants pendant que nous sommes occupés ailleurs. Dans les faits, les éducateurs dans les centres de la petite enfance et en milieu scolaire prennent le relais de la famille. Ce n'est pas rien!

Les éducateurs doivent prendre en considération le stress des tout-petits privés de contact avec leurs parents, le multiethnisme, la négligence, les besoins particuliers. Qu'est-ce que s'occuper d'un enfant? Qu'est-ce que s'occuper de 5-6-7-8-9 enfants en même temps? Comment évaluer le degré de responsabilisation, de vigilance continue dont ils doivent faire preuve? À combien évalue-t-on ce rôle dans la charge du fonctionnaire?

Ils ont besoin de plus de ressources. Je propose qu'on leur donne le salaire qu'ils considèrent juste pour eux-mêmes. La qualité de leurs services ne pourra que mieux se porter. L'équilibre d'une société repose sur la santé de sa plus petite cellule. Il y a lieu de prévenir bien des maux en soutenant ce secteur de notre vie sociale.

Élyse Brais
Psychothérapeute, auteure, formatrice
Le 8 février 2012

Angliciser la jeunesse!

La ministre Line Beauchamp et le gou-

vernement Charest font véritablement preuve d'obstination à vouloir imposer l'anglais intensif à tous les élèves dès la sixième année du primaire. Malgré les protestations de plusieurs parents, de plusieurs enseignants et de certains syndicats, ce gouvernement continue d'aller de l'avant avec son désir d'angliciser la jeunesse québécoise.

Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, il a ajouté l'enseignement de l'anglais dès la première année à tous les jeunes francophones du Québec. Mais cela ne lui suffit pas, et ce, quitte à sacrifier les apprentissages des autres matières et un sain cheminement scolaire chez bon nombre de jeunes Québécois.

Ce qui est ironique, c'est de constater l'acharnement de ce gouvernement — censé représenter le seul peuple francophone d'Amérique du Nord — à imposer l'anglais à toute la jeunesse, alors qu'il est si frileux à agir pour défendre et imposer la langue française. Pour ce gouvernement, c'est carrément l'anglais *all the way*.

Stéphane Martel
Montréal, le 8 février 2012

La goutte de vin qui fait déborder la bouteille

J'ai un faible pour le vin rouge. Je ne peux m'imaginer devoir m'en passer lors de la dégustation d'un bon fromage, ou pendant un souper animé entre amis. Et lorsque j'ai appris la nouvelle de la fermeture prochaine de ma SAQ, j'ai ressenti comme un grand besoin de m'en déboucher une...

Notre SAQ était un commerce parfaitement rentable, bénéficiant d'un chiffre d'affaires qui frôlait les 2 millions par année.

Cela n'a pas empêché ses administrateurs de la rayer de la carte, «rationalisation» oblige. Évidemment, ils savent très bien que nous finirons par nous rendre dans une autre succursale — fâchés ou non, peu leur importe — dépenser nos 2 millions l'an prochain.

Et tant pis si sa simple existence à Pointe-Saint-Charles servait à démontrer qu'un commerce viable peut exister dans la rue Centre — cette artère que l'on prétend vouloir revitaliser et qui est loin d'être le reflet d'une ville vivante, dynamique et visionnaire. Sous peu, la seule vision à laquelle nous aurons droit à la sortie du métro Charlevoix sera celle d'un énième trou béant.

La SAQ devrait se démarquer des entreprises privées en démontrant qu'elle est le moins soucieuse de la population qu'elle dessert. Les profits annuels de ma succursale devraient suffire pour justifier le maintien de ce service de proximité, convivial et personnalisé. N'importe quel autre commerce se satisferait de son chiffre d'affaires, sachant qu'un autre lui ravirait ses profits s'il décidait de fermer ses portes. Mais la SAQ sait très bien qu'aucun autre vendeur de vin ne viendra jamais s'installer à sa place, pour les raisons que l'on sait.

Pour ma part, j'essaie de voir comment faire pour me sevrer de la SAQ. Mes options se résument à boire de la bière (bof), me rabattre sur la piquette du dépanneur (non merci), acheter du raisin et m'improviser vigneronne (je crains déjà le résultat), ou encore l'abstinence totale (sans commentaires). Peut-être mon «conseiller en vins» pourra-t-il m'aider à me décider...

Céline Bianchi
Le 7 février 2012

L I B R E O P I N I O N

Déconstruire les mythes autour de l'école privée

JEAN-MARC SAINT-JACQUES
Président de la Fédération des établissements
d'enseignement privés

Dans une entrevue accordée récemment à l'émission *Désautels* à l'occasion de la sortie de son livre *Lettre aux enseignantEs*, l'ancien commissaire scolaire Robert Cadotte s'est lancé dans une attaque en règle contre l'école privée. Sans nier la valeur de sa contribution dans le débat public sur l'avenir de notre système scolaire, nous aimerions toutefois corriger quelques erreurs sur lesquelles M. Cadotte base son argumentation.

1^{er} mythe: les écoles privées n'accueillent que les «bons» élèves. Les élèves des quelque 189 écoles autonomes membres du réseau de la FEPEP présentent des profils très variés. Seules quelques écoles sélectionnent les élèves sur la base de la performance; dans la très grande majorité des établissements, on fonctionne plutôt selon le principe du premier arrivé, premier servi, lorsque le nombre de demandes d'admission dépasse le nombre de places disponibles. Ces écoles accueillent donc des enfants ayant le même profil que les écoles publiques avoisinantes.

Aussi, contrairement à ce que l'on croit, les élèves du réseau privé ne sont pas tous issus de familles favorisées ou dont les parents sont très scolarisés. Dans l'ensemble du réseau privé, plus de 40 % des parents ne

détiennent pas de formation universitaire.

2^e mythe: seuls les riches ont accès à l'école privée. Dans les faits, la très grande majorité des enfants inscrits dans nos écoles proviennent de la classe moyenne. La principale différence, si l'on compare le niveau de vie de nos élèves avec ceux de l'école publique, est que les enfants provenant des milieux les plus défavorisés sont peu représentés dans nos écoles. Mais pour l'ensemble, les différences sont beaucoup moins importantes que ce que l'on a tendance à croire. Inscrire son enfant à l'école privée relève beaucoup plus d'un choix personnel des parents pour répondre aux besoins de leur enfant qu'à une logique économique.

Par ailleurs, les spécialistes s'entendent généralement pour dire que le revenu des familles, bien qu'il puisse influencer positivement le contexte dans lequel l'élève reçoit l'instruction, est loin d'être un prédictif efficace de la réussite scolaire.

3^e mythe: les écoles privées disposent d'un plus grand budget par élève que les écoles publiques. Au Québec, le budget de fonctionnement des écoles, qu'elles soient publiques ou privées, est fixé par la Loi sur l'instruction publique. Le montant attribué est rigoureusement le même (autour de 7700 \$ par élève en moyenne). Sur la base de ce montant, le gouvernement établit le montant de subvention par élève qui est versé aux écoles privées. Ce montant corres-

pond à approximativement 60 % du montant global. Le solde de 40 % est assumé par le parent. Dans les faits, les écoles publiques disposeront plutôt d'un budget supérieur si l'on ajoute à ce montant les allocations provenant de la taxe scolaire destinées à l'entretien des immeubles, frais que les établissements privés doivent assumer.

4^e mythe: les écoles privées subventionnées permettent à leurs propriétaires de faire des profits «sur le dos» des contribuables.

En vérité, 95 % des écoles de notre réseau sont des organismes sans but lucratif qui appartiennent à leur communauté. Ces établissements réinvestissent donc l'ensemble des montants des subventions et des contributions parentales dans les services éducatifs.

Il est important de reconnaître que le succès de nos écoles est attribuable non pas à la sélection des élèves, mais bien à l'expertise de nos équipes d'enseignants, au fort sentiment d'appartenance qui règne dans nos écoles et à notre autonomie de gestion qui nous permet d'innover et de cibler efficacement nos interventions.

En cette Semaine nationale des enseignants, nous aimerions remercier nos enseignants pour leur engagement et leur contribution quotidienne à la réussite de leurs élèves. Leurs mérites sont entiers et ne sauraient être amoindris par la persistance de certains mythes concernant l'école privée.

IDÉES

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Un coût à déterminer et à garantir

COLLECTIF D'AUTEURS

La stratégie énergétique du Québec est en panne. Dans les régions, on se pose des questions. Après les appels d'offres déjà lancés dans l'éolien, que fera le gouvernement des potentiels restants? Plusieurs croient que l'avenir de l'éolien au Québec passe par un tarif d'achat garanti. Or, ce dernier compte lancer début 2012 un appel d'offres communautaire de 700 MW pour pallier les projets qui ne se feront pas. Est-ce le modèle à suivre?

La stratégie énergétique 2006-2015 prévoit implanter 4000 MW d'énergie éolienne sur le réseau d'Hydro-Québec. En plus, un programme de microproduction pour les projets d'énergies renouvelables divers inférieurs à 10 MW était visé dès 2007. Le premier bilan est inquiétant: au moins 500 MW de projets éoliens ne se réaliseront pas.

Pour s'ajuster aux réalités régionales, plusieurs organisations demandent, depuis 2006, que le gouvernement et Hydro-Québec envisagent l'option des tarifs d'«achat garanti». Plus récemment, le rapport de l'équipe spéciale sur les énergies renouvelables n'a pas encore été rendu public alors qu'il était sur la table de la ministre Normandeau depuis décembre 2010. Est-ce parce que lui aussi préconiserait l'instauration d'un tel système à prix garanti? C'est en tout cas ce que laisse penser l'article de Louis-Gilles Francoeur paru dans *Le Devoir* en date du 31 décembre 2011. Pourquoi tant de réticences d'Hydro-Québec et du gouvernement? On a tout à y gagner!

Contrôler le développement des ressources

Le modèle actuel, basé sur les appels d'offres compétitifs, encourage les grands projets. Cela se comprend puisque c'est le critère du «tarif» qui est le principal facteur pour gagner l'appel d'offres. Or, dans un contexte de concurrence, c'est par des économies d'échelle qu'on peut maximiser les profits. Dans ces conditions, les gagnantes sont de grandes entreprises mondiales qui ont des rems solides. De plus, pour se qualifier à l'appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, des milliers de dollars sont nécessaires, et encore faut-il obtenir le contrat!

Le modèle basé sur des tarifs d'achat garanti et connus d'avance a fait ses preuves. Il a été inventé par les pays pionniers du développement éolien: le Danemark et l'Allemagne. Dans ce système, le tarif obtenu est le même pour tous les investisseurs potentiels. Il est connu, garanti et fixé pour toute la durée du contrat d'achat d'électricité. Des organisations telles que le CQCM, la Coopérative Val-Éo et la CDR Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord, évaluent qu'ils présentent plusieurs avantages pour le développement des régions.

Pour l'égalité des chances!

Cela est connu: il est plus facile d'obtenir du financement lorsque l'institution financière possède la garantie d'un retour d'investissement, surtout si la durée du prêt est de 20 ans. Ne pas savoir si le projet sera retenu rend donc difficile son financement, ne serait-ce que pour déposer une soumission pour l'appel d'offres. De plus, répondre à un appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution coûte aussi cher. Des tarifs fixes d'achat garanti, s'ils



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

L'avenir de l'éolien au Québec passe par un tarif d'achat garanti, selon les auteurs.

étaient connus au départ, permettraient de prévoir le risque pour les collectivités voulant y investir. Les chances seraient égales pour tous.

La préparation d'un projet, dans un contexte de concurrence, oblige le promoteur à cacher des informations au risque de perdre le projet en fin de course. Or, la question de l'éolien a des impacts sur l'environnement et sur le milieu de vie des citoyens. Un prix d'achat garanti connu par tout le monde permettrait une consultation large et transparente. De plus, des tarifs dégressifs en fonction de la rentabilité des sites permettraient d'éviter la concentration des projets dans les zones les plus ventées. Ainsi, le potentiel de vent ne serait plus le facteur prépondérant à entrer dans la prise de décision d'implantation d'un projet.

Au lieu de projets de grande taille avec peu de retombées locales, le modèle basé sur des tarifs d'achat garanti permettrait des projets de tailles diversifiées et une plus grande justice sociale dans le choix des promoteurs.

Démocratiser la production d'énergie

Cela est sans contredit: la mobilisation des citoyens dans des projets collectifs de microproduction favoriserait le financement dans les milieux en plus de faire participer les communautés à la gestion et à l'opérationnalisation des projets. Déjà, le gouvernement faisait un premier pas en instaurant le critère d'obligation de contrôle local dans les projets communautaires éoliens. Il n'y manquait que le tarif d'achat garanti pour que les régions puissent faire partie des joueurs. Tout le monde serait ainsi au même niveau, tant les coopératives que les municipalités, les MRC ou les investisseurs privés.

Alors, qu'est-ce qu'un prix «juste»? La principale difficulté tient à ce qu'un tarif d'achat garanti trop élevé risque de coûter cher à Hydro-Québec. Un tarif trop bas découragerait au contraire les promoteurs. Un équilibre doit être établi qui dépend

des coûts réels de production des filières énergétiques et du contexte énergétique national. Par exemple, il ne sera pas le même pour l'éolien ou pour le photovoltaïque, pour l'Ontario ou pour le Québec. En ce sens, des études économiques pourraient aider à déterminer le niveau des tarifs adéquat et propre à chaque filière.

Les tarifs d'achat garanti ne manquent pas de susciter l'engouement de par le monde: déjà, 13 États américains, 3 provinces canadiennes et la Chine ont emboîté le pas ou sont en voie de le faire. Et, en 2010, le Royaume-Uni passait lui aussi à une tarification fixe pour des projets inférieurs à 5 MW.

Une question de nature politique

Les tarifs d'achat garanti sont une avenue intéressante si le Québec veut devenir un chef de file industriel dans les énergies renouvelables à l'image de l'Allemagne, du Danemark et de l'Espagne. Partant de l'éolien, il est possible d'optimiser les retombées à la faveur de nos régions et de nos communautés. Ce développement durable de l'éolien au Québec pourrait passer par une stratégie mixte de développement basée à la fois sur de «grands» parcs éoliens en région inhabitée et de «petits» projets de microproduction inférieurs à 10 MW en région habitée. Cette orientation relève non pas de l'absence de potentiel énergétique ou de volonté des collectivités locales, mais bien d'une vision politique!

■ *Ont signé ce texte: Marie-Joëlle Brassard, directrice de la recherche et du développement au Conseil québécois de la coopération et de la mutualité; Rémy Boulianne, président de la Coopérative Val-Éo; Évariste Feurtey, docteur en sciences de l'environnement à l'UQAR; Martin Gagnon, directeur général de la Coopérative de développement régional Bas-Saint-Laurent-Côte-Nord; Gilbert Otis, citoyen de Saint-Noël; et Gaëtan Ruest, maire d'Amqui.*

C'est reparti mon kiki!



LISE PAYETTE

En 1913, la journaliste Rebecca West a écrit: «Je n'ai jamais réussi à définir le féminisme. Tout ce que je sais, c'est que les gens me traitent de féministe chaque fois que mon comportement ne permet plus que je sois confondue avec un paillason.»

La dure réalité c'est qu'il reste du chemin à parcourir pour les femmes, où qu'elles soient et d'où qu'elles viennent. Après les coupes Harper dans les subventions qui soutenaient les femmes en difficulté, après l'abandon du registre des armes à feu, après l'annonce par Québec de l'augmentation des droits de scolarité qui va frapper les filles de plein fouet, après l'affaire Shafia qui nous a chamboulé le cœur, nous voilà, de nouveau, toutes présumées incapables à décider par nous-mêmes de ce qui nous concerne aussi directement que la capacité d'être ou de ne pas être mères.

Un homme s'est levé et du haut de son ignorance, fier de lui, il a rouvert un débat que nous avions clos il y a déjà longtemps. Il a redit à sa façon que les femmes avaient besoin d'être «contrôlées», laissant sous-entendre qu'elles étaient incapables de le faire elles-mêmes. Il y aura toujours des politiciens qui voudront remettre les femmes à leur place. Et ils sont nombreux dans «la droite» de l'équipe Harper.

Après la prise de position de monsieur Stephen Woodworth sur la définition légale d'un être humain, je me suis souvenue de ce jour de 1969, le 19 mars pour être précise, à l'Université de Montréal, où je participais à un séminaire consacré à la question de l'avortement. On m'avait invitée à prononcer un discours* sur le droit à l'avortement. J'avais devant moi des «spécialistes», médecins, psychiatres, avocats, sociologues et membres de l'Église. Je me présentais avec le seul titre qui me paraissait approprié: j'étais une femme.

Je leur racontai que, quand je défendais le droit des femmes à l'avortement sur demande, les pires oppositions venaient surtout des hommes qui pensaient que les femmes seraient tentées par des vies de dévergondage si elles pouvaient avoir recours à un avortement facilement. Je leur expliquai que les femmes normalement constituées et saines d'esprit ne se faisaient pas faire un arrêt de grossesse par caprice. Je leur rappelai qu'au Canada, même dans la clandestinité, 100 000 avortements avaient lieu chaque année et que c'était surtout des femmes mariées qui le demandaient et pas seulement des prostituées ou des adolescentes mal renseignées. Je les invitai à cesser de se voiler la face et de prétendre qu'une loi qui donnerait aux femmes un droit à la dignité serait la porte ouverte sur le dévergondage.

«Demandez à n'importe quelle femme si c'est de gaieté de cœur et pour le plaisir qu'elle livre son corps dans ce qu'il a de plus intime et de plus légitimement sacré aux examens qui précèdent l'opération, à l'opération elle-même et aux autres examens qui suivent. Demandez à n'importe quel gynécologue l'effort psychologique qu'il doit faire pour obtenir qu'une patiente se détende avant qu'il puisse pratiquer un examen.»

Je rappelais qu'une femme désespérée qui voulait mettre fin à une grossesse serait prête à tout essayer, même si ça voulait dire mettre sa propre vie en danger. Je parlais des cocktails de médicaments que certaines absorbaient, des aiguilles à tricoter qui les menaient souvent à l'urgence de l'hôpital, ou de la «fameuse» adresse qu'une âme charitable leur confiait, celle d'un charlatan souvent, ou celle d'un médecin qui ferait payer cher le service rendu et qui dans les deux cas lui dirait: «Si vous n'allez pas bien, si vous saignez trop, allez à l'hôpital, mais moi, je ne vous connais pas. Je ne vous ai jamais vue.» La plupart du temps, l'opération se faisait sans anesthésie. Elle aurait fait ça par plaisir? On ne va pas chez le gynécologue comme on va chez le coiffeur.

C'est un gouvernement du Parti québécois, avec Denis Lazure, qui a compris que les femmes n'étaient pas douées pour la clandestinité. L'avortement a été rendu accessible et pratiqué humainement par des docteurs qualifiés, évitant ainsi de priver des femmes du bonheur de mettre au monde un enfant désiré par la suite.

Je ne pensais jamais avoir à redire, si longtemps après, que les femmes veulent être propriétaires de leur corps. Elles veulent être libres de se faire arracher une dent ou de léguer leurs yeux ou leur cœur s'ils peuvent encore servir. Elles veulent aussi être libres de demander un arrêt de grossesse quand les conditions ne sont pas réunies pour la mener à terme. C'est ce que j'ai réclamé pour moi et c'est ce que je veux pour toutes les femmes du monde.

* Les 50 discours qui ont marqué le Québec, Charles Philippe Comtois et Danic Parenteau (éditions CEC, 2011).

SUICIDE

Quand l'âme a cessé d'animer

ANDRÉE QUIVIGER

Bénévole à Suicide action Montréal, l'auteure a publié *Ne meurs pas* (Bayard, 2009)

Chaque année, au bout de notre fil téléphonique, des milliers de personnes laissent filtrer de façon plus ou moins décousue une souffrance intraduisible. Elles ne parviennent pas à surmonter les secousses d'une rupture amoureuse; elles sont aux prises avec une maladie mentale qui les éreinte; elles sont victimes de harcèlement à l'école ou d'injustice au travail; un malheur les accable, plus grand que leur courage; d'anciennes agressions remontent à leur conscience, allumant une imparable violence; elles sont en perte de foi en l'autre, mais surtout en elles-mêmes ou encore elles savent à quel point elles ne ressentent plus.

Dans tous les cas, des dignes ont sauté dans leur psychisme et leur pensée ne sait plus décliner le futur simple. Leur âme a cessé de les animer et le suicide apparaît, dans ce qui leur reste d'horizon, comme la seule garantie d'arrêter enfin de souffrir.

Naufrage de l'espérance

Leur souffrance étrange ne s'attaque ni aux os ni à la chair, mais au souffle vital. Ces personnes n'ont plus faim, dorment à peine, leur pensée s'embrouille, leurs yeux se détournent du soleil, elles n'entendent plus les oiseaux ni le vent dans les fenêtres, elles ne soignent plus leur corps vidé d'affects ni n'alimentent leur esprit dépourvu de direction. L'alcool les attire comme la lumière capture les papillons de nuit. Elles parlent

d'autant moins qu'elles mesurent leur surpoids sur les épaules d'autrui.

Comment, de l'extérieur, ranimer un souffle en dérive, qui n'a rien à voir avec un système cardiovasculaire détraqué ou l'inertie d'un noyé? Le naufrage, ici, c'est celui de l'espérance, celui de cette force psychologique bien proche de l'amour, inaugurée dans l'enveloppement d'une mère et qui s'alimente des liens et des relations tout au long de l'existence.

Les personnes suicidaires ne s'en sortiront pas vraiment sans la bienveillante proximité de proches. Certes, des médicaments favoriseront le sommeil, d'autres stimuleront l'appétit et la chimie du cerveau se réorganiseront sous l'effet de pharmacopées si tant est qu'elles acceptent de s'en prévaloir, de respecter les conditions inhérentes et d'assumer les effets secondaires. Mais il n'y a pas de produit chimique destiné à la force d'espérance, et celle-ci ne va pas rejaillir si personne autour ne souffle sur ses dernières braises. Il est rare cependant que l'étincelle surgisse dans un contexte médical. Une présence calme et bienveillante est requise, qui puisse se faire proche comme le Samaritain «s'approcha» du voyageur malmené (Luc 10, 29) ou l'ange, du prophète qui voulait mourir (1 Rois, 19, 4-9).

Leurs solutions

C'est, hélas, cette part de l'autre qui risque de faire défaut puisque nous sommes tous plus ou moins terrifiés par le vide, et c'est bien ce que donne à sentir la personne dont la vitalité se trouve en hémarragie. Le proche qui offre son aide aura donc lui aussi besoin d'être accompagné. Au mieux, ils seront trois, quatre, cinq à soutenir les

premiers petits pas de la personne suicidaire vers la reconquête de son âme: ouvrir ses rideaux; marcher sur le trottoir ou dans la verdure en prenant acte du temps qu'il fait, des odeurs et des bruits qui l'entourent; remettre en œuvre un savoir-faire délaissé; retourner tranquillement à la pratique d'un sport négligé; reprendre le crayon quand on a aimé écrire ou dessiner; se remémorer des réussites, retrouver la maîtrise de petites zones d'autonomie et voir ces efforts inimaginables salués par ceux qui attirent la personne de ce côté-ci des choses et de la vie.

Ce ne sont pas nos solutions qui leur conviennent, mais bien celles qui prennent souche dans leur propre lot d'expériences vécues, de rêves inaccomplis, de talents oubliés, de victoires antérieures. La souffrance indicible pourrait s'amenuiser et l'espérance indéfinissable reprendre souffle au fur et à mesure que ce frère, cette sœur, cet ami, ce collègue, ce camarade ou cet intervenant soutiendront chez la personne suicidaire des actions simples, concrètes et significatives, en s'y intéressant au plus haut point puisque chacune représente une planche de salut.

Quiconque ose percevoir le ton ou la couleur du désespoir dans une confiance ou un comportement — à l'université, au travail, dans un bar, chez un parent ou des amis — dispose de tout un réseau de services communautaires pour trouver de l'aide. Ne pas fermer l'œil ni l'oreille peut être une action salutaire. Dans un premier temps, on pourrait composer 1 866 APPELLE.

■ *Ce texte fait partie du dossier «Souffrances» de la revue Relations qui sort en kiosque le 2 mars.*

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION **Information générale et métropolitaine**: Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardins (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maudie Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); **Information politique**: Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzetti et Marie Vastel (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); **Information culturelle**: Michel Bélaïr (théâtre et cahier Culture), Stéphane Baillargeon (médias), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Julie Carpentier (pupitre); **Information économique**: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérald Dallaire (pupitre); **Information internationale**: Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précourt (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (carticaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet), Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétariat à la rédaction); Karl Retino-Parazzelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); **DOCUMENTATION**: Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec); **PUBLICITÉ**: Jean de Billy, Jennifer Fréchet (reporters); **PRODUCTION** (secrétaires): Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); **PRODUCTION** (Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filon, Yannick Morin, Nathalie Zemaits; **INFORMATIQUE**: Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); **PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE**: Maxim-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filon, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); **ADMINISTRATION**: Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

MAC

SUITE DE LA PAGE 1

Selon la ministre, l'effort du musée auprès du secteur privé se devra d'être beaucoup plus important. «Il faut être réaliste. Ce qui a été magique, notamment avec le projet [d'agrandissement] du Musée national des beaux-arts du Québec, c'est le modèle mis de l'avant par M. John Porter [ex-directeur du MNBAQ]. Il faut être imaginaire. Sur un budget de 98 millions, Québec n'a versé que le tiers», a précisé Mme St-Pierre.

La ministre affiche aussi des doutes sur l'acceptabilité du projet architectural proposé, qui prévoit de reconstruire presque à neuf le musée vieux d'à peine 20 ans, en ne conservant que les fondations et certains murs intérieurs.

«Ce musée vient d'être construit. Je trouve ça un peu étonnant! Y a-t-il des moyens de réduire les coûts?» interroge la ministre. On reconnaît que le Musée d'art contemporain doit avoir une entrée sur la place des Festivals et qu'il a besoin d'un agrandissement, mais il faut être réaliste.»

Lors du sommet sur la culture de Montréal en 2007, Mme St-Pierre affirme qu'il avait été proposé au MACM de procéder par étape, en commençant par le déplacement de l'entrée principale du côté de la place des Festivals. À l'époque, la direction du musée aurait argué qu'un projet «par étape» était trop compliqué à gérer sur le plan logistique et qu'il valait mieux réaliser tous les changements d'un seul coup.

Hier, la direction du MACM a réagi timidement à la giflette assénée à son projet par la ministre de la Culture, qui appelle ni plus ni moins la direction du musée à refaire ses devoirs. «Nous sommes heureux que la ministre reconnaisse le besoin d'espace du musée», a expliqué hier Danielle Legentil, directrice des communications, en l'absence de la directrice générale du MBAM, Paulette Gagnon.

Selon la ministre Christine St-Pierre, le MACM devra s'armer de patience, puisque beaucoup d'argent a été investi ces dernières années dans le Quartier des spectacles et que de nombreuses régions sont en attente de budgets pour des projets d'infrastructures culturelles.

«Les contribuables québécois exigent que les fonds soient gérés de façon responsable. Et même en étant rigoureux, on a fait la place des Festivals, agrandi le

MNBAQ, le MBAM, et on a construit un nouveau Conservatoire de musique», plaide la ministre.

Construit en 1992 sur le site de la Place des Arts au coût de 33 millions, le bâtiment du Musée d'art contemporain est aujourd'hui à l'étroit, ne pouvant exposer que 1,5 % de sa collection. En agrandissant, le musée souhaite doubler sa superficie d'exposition et rendre son bâtiment plus accessible au public. En sus, plusieurs problèmes structurels grèvent l'édifice depuis son ouverture, notamment des fuites ininterrompues dans son toit de verre.

À ce titre, en entrevue au *Devoir* cette semaine, la directrice du Centre canadien d'architecture CCA, Phyllis Lambert, a fait valoir qu'un manque de vision et de budget avait entaché le choix du concept architectural et la qualité de la construction du Musée d'art contemporain en 1992. «Il faut faire des bâtiments auxquels on peut ajouter, qui ont une continuité, avec de bons matériaux. Le MAC a fait cela [rogné dans les budgets], et on veut le démolir maintenant!» À son avis, l'exemple du MAC est la preuve tangible que l'obsession du plus bas coût à tout prix n'est pas toujours l'option la plus rentable à long terme.

Le Devoir

MÉMOIRE

SUITE DE LA PAGE 1

certaines chefs de bande, se désolent devant l'autodestruction qui gangrène les premiers habitants du pays.

Yves Sioui Durand est le premier au Québec à livrer un long métrage de fiction autochtone, avec une équipe formée d'acteurs amérindiens. Une entreprise difficile, il en convient, qui réclama sept années pour aboutir, de l'écriture à l'écran.

Depuis le temps qu'il met la culture autochtone au centre de la scène artistique... C'est Yves Sioui Durand qui a fondé en 1985 et codirige avec sa compagne Catherine Joncas la compagnie théâtrale Ondinnok, pour faire entendre voix et mythes des Premières Nations des trois Amériques. On lui doit une quinzaine de créations originales, dont certaines ont pris la route de l'Europe et du Mexique. En ce moment, Catherine Joncas met en scène *Le maître de la rosée* de Floyd Favel à la salle Fred-Barry, un texte poétique sur le deuil et la maladie venu des Cris de l'Ouest canadien.

Le voici à la barre d'un long métrage: *Mesnak* donc. L'idée initiale provient d'une de ses pièces, *Hamlet le Malécite*, traçant un parallèle entre le destin du prince du Danemark sans royaume et celui d'un Amérindien privé de territoire. Il peinait sur son scénario, demanda, après trois versions, l'aide du cinéaste Robert Morin (derrière *Windigo*) et du romancier Louis Hamelin (derrière *Cowboy*). «L'écriture à six mains scella une rencontre très forte entre nous.»

Son *Mesnak* est une tragédie située dans la réserve imaginaire de Kinogamish. Dave, un jeune autochtone qui l'a quittée à trois ans et demi, adopté et devenu plus tard comédien à Montréal, reçoit par la poste une photo de sa mère biologique et part la retrouver. À Kinogamish (le film est tourné chez les Innus de Maligne près de Sept-Îles), il rencontrera Osalik, une jeune fille en quête de ses racines, sa mère et son compagnon qui cache un secret, une société minée par l'alcool, la drogue et l'inceste, mais aussi un aveugle ayant milité au sein du Red Power à Wounded Knee, et à trois pas, une nature bouleversante qui appelle à renouer un lien cassé avec les ancêtres disparus. *Hamlet* et *Ophélie* sont au poste, la mère mariée à l'assassin du père aussi. «On a des destins shakespeariens, pourquoi ne pas détourner la trame des grandes œuvres? Il y a quelque chose de pourri au royaume de Kinogamish.»

Il ne désirait ni verser dans le folklore, ni broser le portrait de la misère, tout en refusant de cacher les problèmes d'une communauté. «Quand j'ai présenté mon film au Festival de Sept-Îles, les gens étaient contents de sa lucidité. Ils veulent faire un pas dans le monde, sans se voiler la face. À travers la souffrance de mon film, je plaide pour une redéfinition de la culture autochtone ouverte sur le monde. La spiritualité, le rapport avec l'animal qui se perd, le lien avec le silence aussi. La nature y est lumineuse avec la rivière en veine d'eau métaphorique, mais le monde de la réserve est présenté dans son enfermement.»

Yves Sioui Durand a choisi des acteurs amérindiens tantôt professionnels (Victor Andres Trelles Turgeon, vu dans *Pour l'amour de Dieu*) et Marco Poulin (l'aveugle), tantôt semi-professionnels, comme Kathia Rock (qui joue la mère) ou des nouveaux venus: Eve Ringuette (dans le rôle de la belle Osalik), Marco Collin (le chef de bande et compagnon de la mère). 188 auditions furent orchestrées dans plusieurs communautés. Mais c'est l'innu, langue de la plupart des acteurs, qui est utilisée dans le film à côté du français.

Il avoue avoir beaucoup travaillé en atelier avec ses comédiens, recevant un coup de pouce des cinéastes André Melançon et Denis Chouinard pour obtenir la note juste. «Un tournage, c'est lourd, trop rapide et les acteurs autochtones ne sont pas légion.» Le cinéaste se dit fier d'avoir fait un film qui ne juge pas ses personnages et imbrique des destinées puissantes. Ce qui ne l'empêche pas de déceler les limites d'un premier long métrage: «Les niveaux de jeu sont inégaux et j'ai manqué de temps pour aller chercher certains regards intérieurs.» Yves Sioui Durand rêve d'en faire peut-être un second, mais surtout d'ouvrir les portes du long métrage aux jeunes cinéastes issus du Wapikoni mobile.

Aux Rendez-vous du cinéma québécois, le jeudi 16 février à 17h, une table ronde réunira d'ailleurs à la Cinémaèque — devant le public avant la projection en primeur de *Mesnak* à 19h — des cinéastes du Wapikoni qui aborderont avec Yves Sioui Durand la nécessaire présence des Premières Nations au cinéma. Soulignons qu'en première partie de toutes les projections de *Mesnak* sera présenté le très poétique court métrage *Chevelure de vie* du cinéaste Réal Junior Leblanc, qui participera à cette table ronde.

Le Devoir

GAZ

SUITE DE LA PAGE 1

dont nous avons publié les conclusions dans *Le Devoir* au printemps dernier. Ce dernier a été le premier à dire que les émissions totales de l'industrie des gaz de schiste correspondaient à celles de la combustion du charbon parce que cette molécule est 100 fois plus efficace comme gaz à effet de serre que le CO₂ pendant ses premiers 20 ans dans l'atmosphère. À plus long terme, le pouvoir de captage de la radiation solaire par le méthane de schiste est 25 fois supérieur au CO₂.

Le professeur Howart, qui a publié il y a quelques semaines une version révisée de son étude du printemps, déclarait hier à la revue *Nature* qu'en réalité, les mesures de la NOAA se révélaient même légèrement supérieures à ses propres calculs tout en les suivant de près.

L'étude NOAA-Colorado situait les fuites de gaz de schiste entre 2,3 % et 7,7 % selon les sites inventoriés, avec une médiane autour de 4 %, soit plus que celles de l'Université Cornell et plus qu'une autre étude de l'Agence de protection de l'Environnement (EPA) des États-Unis.

Les auteurs de la nouvelle étude NOAA-Boulder insistent aussi sur le fait que leurs calculs n'ont pas tenu compte d'un autre volet des fuites, soit celles provenant des oléoducs et des systèmes de distribution municipaux.

La combustion du gaz naturel émet la moitié des gaz à effet de serre (GES) que le charbon. Mais les nouvelles études tiennent compte non seulement des émissions à la sortie des fournaies industrielles ou domestiques, mais aussi des émissions provenant de la fracturation hydraulique, des liquides entreposés, des fuites aux têtes de puits ou du sol, des équipements de raccordement, etc. C'est ainsi que le bilan des gaz de schiste rejoint celui du charbon.

Ces constatations ne tiennent pas pour le gaz naturel provenant d'un puits classique, lequel n'exige aucune des complexes opérations de fracturation. Les conclusions de l'étude NOAA-Boulder pourraient bien compromettre l'image des gaz de schiste comme combustible de transition entre les combustibles



YAN DOUBLET LE DEVOIR

riches en CO₂ et les énergies vertes.

Réactions

Pour Patrick Bonin, directeur du dossier climat-énergie au sein de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), cette nouvelle étude enfonce un autre clou de taille dans les projets de cette industrie au Québec, un des rares États nord-américains à s'être doté d'un plan de réduction substantielle de ses GES.

«Elle démontre clairement, dit-il, que si le Québec poursuit le développement de l'exploitation des gaz de schiste, il lui sera impossible d'atteindre son objectif de réduction d'émissions de GES pour 2020 et même de respecter ses normes sur la qualité de l'air ambiant», car le méthane est aussi un précurseur d'ozone troposphérique (au sol), qui est particulièrement dom-

mageable pour les humains et les plantes.

Quant au président de l'AQLPA, André Bélisle, il estime que l'étude justifie une réévaluation des 600 puits connus, fermés ou en instance de l'être, car leurs fuites sont fort probablement plus importantes que celles déclarées par l'industrie.

L'ampleur des constats d'un organisme scientifique aussi prestigieux que le NOAA, ajoute-t-il, rend encore plus impérieuse la nécessité d'un moratoire complet sur cette exploitation au Québec.

LAQLPA estime que Québec doit trouver dans cette nouvelle étude un motif supplémentaire pour «écouter la population» et pour se concentrer plutôt sur la biométhanisation, soit la production de méthane à partir de déchets domestiques, ce qui règle deux problèmes d'un coup.

Le Devoir

STATISTIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

Parmi elles, des publications suivies de près dans les milieux de la santé et des services sociaux — *Issues de la grossesse*, *Statistique sur les avortements provoqués*, *Indicateurs de la santé comparables...* —, dans le monde de la culture et des communications — *Écoute de la radio*, *La culture en perspective...* —, de l'économie — *Exportations par pays*, *Estimations du revenu du travail*, *Extraction de minerais...* — ou encore dans le milieu de l'agro-industrie et de la distribution alimentaire — *Statistique sur les aliments*, *La revue laitière...*

Ces disparitions s'inscrivent dans une logique de réduction de l'offre de statistiques officielles du gouvernement fédéral imposée par le président du Conseil du Trésor, Stockwell Day, et qui, à ce jour, a forcé Statistique Canada à cesser la production de plusieurs sondages importants portant sur l'environnement, la santé et l'économie. La vague a emporté entre autres l'*Enquête nationale sur la santé des populations*, l'*Enquête longitudinale auprès des enfants et des jeunes*, un sondage sur le marché du travail, un autre sur l'immigration ainsi que des données sur les mariages et les divorces par province. «Il s'agit d'enquêtes importantes», dit M. Noreau, *des enquêtes qui ont de la valeur seulement lorsqu'on les perpétue. Simon, la chaîne statistique devient obsolète.*

Des raisons financières

Pour l'agence fédérale du chiffre, la décision d'annuler la publication de ces analyses a été motivée, au cas par cas, «pour des raisons financières» ou «parce que les enquêtes statistiques qui permet-

taient de les faire ont cessé d'exister», a indiqué cette semaine au *Devoir* Peter Frayne, porte-parole de l'organisme. Les données, expliquent-ils, pourraient toutefois encore être offertes aux chercheurs, mais de manière brute seulement dans la base de données CANSIM, qui regroupe les données socio-économiques du gouvernement fédéral, sans mise en perspective. Les analyses, en offrant cette perspective documentée par un spécialiste, ciblaient toutefois un public plus large que les données brutes ne pourraient pas rejoindre, déplore toutefois le président de l'Acfas.

Notons que Statistique Canada a par ailleurs créé de nouvelles publications sur la criminalité, la fraude, l'activité humaine et l'environnement. Contrairement aux analyses abolies, leur rythme de publication est désormais «biennal», «occasionnel», «irrégulier» ou encore «sous les cinq ans», selon les informations obtenues, et non plus «annuel», «mensuel» ou «trimestriel», comme c'est le cas aujourd'hui.

«Chaque fois que l'on perd une source de données, on perd du savoir et de la connaissance», résume au téléphone depuis Vancouver Ian McKinnon, président du Conseil national de la statistique, un organisme souvent consulté par Statistique Canada. Bien sûr, les statisticiens aimeraient tous conserver les données qu'ils ont. Mais la société bouge, les changements sociaux influencent la façon dont nous collectons l'information et Statistique Canada doit également s'adapter.»

M. McKinnon assure qu'«aucune pression politique» n'est à l'origine de ces annulations qui ont été orchestrées après la consultation de spécialistes du chiffre et des clients de ces publications, et ce, dans la foulée des pressions budgétaires qui s'appliquent actuellement sur l'agence fédérale. L'automne dernier, l'arrêt de cinq sondages statistiques et l'interruption d'analyses ont été

commandés par Ottawa afin de réaliser des économies de 5,5 millions de dollars.

Et les restrictions budgétaires vont se poursuivre. Il y a quelques jours, le *Globe and Mail* révélait qu'une note interne envoyée par le Conseil du Trésor réclamait à l'agence de plancher sur de nouvelles réductions de ses dépenses en 2012. Et ce, en vue de la présentation du budget fédéral dans quelques semaines.

Les sciences sociales écopent

«Dans ces rondes de coupes, ce sont toujours les données sociales qui écopent», dit Céline Le Bourdais, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en Statistiques sociales et changement familial de l'Université McGill. Cela est évidemment une perte importante», d'autant, dit-elle, que pour obtenir ces données, Statistique Canada a «toujours fait un long travail de validation et d'harmonisation des données provinciales, ce qui ne sera plus fait.»

«Statistique Canada a été une cible particulièrement visée par le gouvernement fédéral», ajoute Pierre Noreau en rappelant les attaques portées au formulaire du recensement tout comme la remise en question des données fédérales sur la criminalité par des élus conservateurs lors des débats sur le registre des armes à feu ou sur la justice. «Il y a des raisons financières, oui, mais il y a aussi une idéologie qui fait que l'on coupe ici et pas ailleurs. Le gouvernement affiche régulièrement son scepticisme général sur l'usage et l'intérêt de ces données. Nous sommes entrés dans une logique politique fondée sur une conception du monde plus idéologique que scientifique. Pour le gouvernement actuel, ce qui est important, c'est où l'on va et non pas où l'on est. Du coup, les relevés précis de la situation présente sont plus que secondaires.»

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction
Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com
Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité
Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390